

# Emploi du temps et organisation du travail agricole dans un village wolof mouride : KAOSSARA

## Introduction.

Cette enquête se fixe les mêmes buts et utilise les mêmes moyens que celles menées par Philippe COUTY et Jean COPANS, respectivement à Darou Rahmane II et Missirah. Les trois villages font partie d'une région écologique homogène et sont tous situés dans l'arrondissement de Ndamé (Baol).

Mon étude ne concerne que le travail agricole, car je n'ai pu m'installer à Kaossara qu'en début de saison des pluies. L'enquête ne porte donc que sur le second semestre de l'année 1968 qui coïncide avec la période de pleine activité agricole. Je manque par contre de l'information nécessaire pour traiter des occupations non agricoles, exercées principalement en saison sèche, surtout pendant les mois de janvier, février et mars.

Je ne reprendrai pas les arguments en faveur de l'étude détaillée du travail en pays mouride (1). J'indiquerai seulement quelles sont à mon sens les deux questions majeures qu'elle soulève. La première concerne l'importance relative du « surtravail » dont bénéficient les marabouts. La seconde, plus importante encore, est celle-ci : le système des prestations de travail gratuit consenties par les *taalibe* (2) est-il en mesure de modifier le mode de production agricole dans la partie du bassin arachidier contrôlée par la confrérie mouride ? Il importe donc non seulement de mesurer l'emprise exercée par les marabouts sur la production agricole, mais encore d'analyser les fondements et le contenu des rapports de production observés pour interpréter s'ils se rattachent ou non au même système productif. On sera donc en présence ou d'une structure intégrée ou au contraire de différents secteurs de l'activité productive qui n'entretiennent entre eux aucune relation nécessaire et n'interfèrent pas. Dans le second cas, on constaterait l'incapacité du mouridisme à se constituer en société globale, puisqu'on pourrait isoler les institutions spécifiques du mouridisme de celles plus générales qu'on rencontre à la fois chez les mourides et dans l'ensemble du territoire sénégalais.

---

(1) Cf. COUTY, *Emploi du temps...* (publié dans ce recueil), p. 85.

(2) Voir glossaire.

## OBJET ET PROCEDURE DE L'ENQUETE LES DIFFICULTES THEORIQUES ET PRATIQUES RENCONTREES

### L'objet de l'enquête.

Le travail agricole est le principal facteur de production dans la société sénégalaise. A ce titre, il s'impose déjà comme un objet de recherche privilégié. La nécessité d'une telle étude s'affirme encore plus quand il s'agit de la société mouride.

1) Toute la bibliographie relative au mouridisme, fort nombreuse et de valeur très inégale, aborde inévitablement la question du travail sous deux aspects.

— Elle rappelle d'une part que le fondateur de la confrérie, Amadou Bamba, ainsi que ses successeurs, considèrent le travail, plus encore que la prière, comme la pierre angulaire de la doctrine musulmane. C'est ce qui vaut au lecteur quelques poncifs bien établis tels que : le mouridisme c'est la « sanctification par le travail », « rédemption par le travail », etc.

— Le second thème favori de la littérature relative à la confrérie est encore plus marqué : il fait allusion à la pratique qui résulterait de la doctrine qui précède, selon laquelle les *taalibe* mourides seraient des travailleurs acharnés, tenus notamment de consentir un « surtravail » gratuit considérable en faveur de leurs marabouts.

Une pareille insistance ne pouvait manquer de nous amener à vérifier si l'enseignement d'Amadou Bamba et la pratique des fidèles justifient ce qui est dit et écrit à propos du travail chez les mourides. Philippe COURTY s'est attaché à l'analyse de la doctrine (3). Quant à la pratique, seule une analyse détaillée de l'emploi du temps paysan pouvait apporter le minimum d'informations nécessaires en fixant notamment l'intensité globale des prestations de travail et leur répartition. L'enquête menée à Kaossara, comme celles menées à Darou Rahmane II et Missirah cherchera à donner la mesure aussi précise que possible d'un phénomène qu'on traite généralement sans le connaître, à partir d'informations superficielles ou de sources datées de plusieurs dizaines d'années.

2) Les paysans mourides affirment eux-mêmes que leur salut dépend de leur acharnement au travail, ainsi que l'aurait enseigné le fondateur de la confrérie. En revanche, ils ignorent à peu près tout de l'enseignement mystique d'Amadou Bamba, ceci parce qu'ils sont illettrés la plupart du temps et incapables de connaître directement la pensée religieuse du fondateur. Ainsi, la pratique religieuse des mourides s'analyse essentiellement comme une pratique sociale qui valorise le travail. Le cas extrême est représenté par les *Baye-Fall* de Cheikh Ibra Fall, le plus fidèle compagnon d'Amadou Bamba. Le village de Kaossara, cadre de cette enquête, est précisément composé de *Baye-Fall*. J'ai pu vérifier qu'à leurs yeux l'observation correcte de l'Islam se réduit à quelques règles de conduite très élémentaires qu'on peut exprimer de la façon suivante : croire en un Dieu unique qui est Allah (4), reconnaître que Mohammed est son prophète, travailler et obéir fidèlement à son marabout. Les interviews que j'ai multipliées dans ce sens m'ont confirmé que les *Baye-Fall* n'observent ni le jeûne du Ramadan, ni les prières rituelles, ne vont pas en pèlerinage à la Mecque, et affirment avoir été nommément dispensés de toute pratique culturelle par Amadou Bamba. Les mourides non *Baye-Fall*, sans doute moins laxistes dans leur comportement religieux, sont eux-mêmes considérés par les Musulmans intégristes comme peu orthodoxes, voire traités d'hérétiques.

Il existe bien entendu des musulmans lettrés chez les mourides, capables de lire et d'enseigner le coran : on rencontre donc des hommes bien informés des prescriptions

(3) Cf. COURTY, *La doctrine du travail...* (publié dans ce recueil), p. 67.

(4) Prononcé *Yalla* par les Wolofs.

coraniques. Ils sont cependant la minorité ; la grande masse des fidèles est constituée d'hommes frustes, dont l'attachement à l'Islam s'exprime avant tout dans la vie quotidienne, principalement par le travail. Cette circonstance a été bien exploitée par les leaders du mouvement qui ont appelé leurs *taalibe* à leur consacrer gratuitement une partie de leur force de travail. On reconnaîtra ainsi dans toute la région mouride deux secteurs bien distincts de l'activité productive : l'un est celui de la production familiale qui présente les mêmes caractères à travers tout le territoire sénégalais, l'autre est spécifique au mouridisme et comprend l'ensemble des prestations de travail gratuit consenties par les fidèles en faveur de leur marabout. On est ainsi en présence d'une division sociale du travail propre au mouridisme.

## Techniques d'enquête.

### *Difficultés théoriques et pratiques rencontrées.*

L'objet de l'enquête consiste à repérer l'ensemble des formes du travail agricole dans le village de Kaossara et d'en donner la mesure la plus précise possible. Le procédé obligatoire était ainsi l'utilisation de questionnaires spécialisés passés périodiquement tout au long de la saison agricole. Faute de pouvoir couvrir l'ensemble de la population, j'ai dû retenir quelques familles seulement. Deux types de questionnaires étaient utilisés, l'un relatif au travail de l'exploitation familiale, l'autre concernant le travail collectif, qu'il s'agisse de l'entraide agricole ou des prestations de travail au marabout. Les questionnaires étaient passés par enquêteur résidant dans le village. Concrètement, les opérations se déroulaient comme suit :

### *Questionnaires relatifs au travail de l'exploitation familiale.*

L'enquêteur passait chaque soir dans les huit carrés choisis, dont quatre seulement seront évoqués ici. Il s'agit donc d'un procédé rétrospectif, rassemblant pour chaque actif les renseignements les plus détaillés possible : indication de l'horaire de travail individuel pour chaque opération culturale (avec inscription du terme vernaculaire pour éviter toute confusion) et pour chaque parcelle, avec mention de l'instrument de travail utilisé. On obtient ainsi les imputations essentielles pour obtenir un tableau complet des échanges de travail dans le carré.

### *Questionnaires relatifs au travail collectif.*

Ils sont passés chaque fois qu'une occasion de travail collectif se présente et comportent les mêmes renseignements que le relevé précédent. Seule la périodicité du passage de l'enquêteur varie.

La technique utilisée présente bien sûr de nombreux inconvénients :

La méthode rétrospective entraîne de nombreuses distorsions :

— l'enquêteur est amené à remplir les questionnaires de manière automatique et approximative, de telle sorte qu'il est nécessaire de recouper fréquemment les renseignements du questionnaire par enquête personnelle ;

— les enquêtés sont souvent fatigués en fin de journée et tendent à répondre schématiquement, sans entrer dans le détail. En outre, comme il est fréquent, tous les membres du carré ne sont pas présents chaque soir au moment du passage de l'enquêteur : celui-ci s'adresse donc le plus souvent à une seule personne, généralement au chef de carré, qui parle pour lui-même... et pour tous les autres.

*Problème de l'évaluation du temps de travail et de sa mesure.*

Outre l'imprécision due à l'aspect rétrospectif du questionnaire, l'estimation du temps de travail pose des problèmes difficiles. Faut-il compter ou non les déplacements comme temps de travail ? Le temps de présence sur le champ est-il intégralement consacré au travail ? Ici, l'horaire de travail établi par questionnaire concernera seulement l'occasion de travail, déplacements compris. Ainsi, les emplois du temps dont il est question dans cette enquête doivent être interprétés comme des estimations entachées de différentes erreurs : la mesure du temps de travail est laissée à l'appréciation des enquêtés ; si elle est inexacte, elle n'est pas non plus aberrante, car les paysans ont différents repères d'appréciation du temps, tels que la position du soleil, le rythme des occupations sociales dans le village, etc. D'autre part, ils apprécient le temps de travail de la manière la plus compréhensive en imputant dans le travail agricole toutes les occupations comprises depuis le départ au champ jusqu'au retour dans la concession. Les renseignements recueillis seraient certainement trop imprécis pour une étude de la productivité du travail. Par contre, ils permettent de fonder des appréciations valables concernant la répartition du travail, soit en fonction du caractère individuel ou collectif, soit en fonction des principaux bénéficiaires. Le projet principal de cette enquête est avant tout d'établir des imputations de temps, non de calculer le rendement du travail.

*Difficultés d'imputation des parcelles.*

Dans certains cas, il est difficile de déterminer quel est le bénéficiaire de telle ou telle parcelle cultivée. Il n'y a pas de difficultés pour l'arachide : chaque actif cultive sa (ou ses) parcelle(s) et dispose de sa récolte. Par contre, on ne sait pas toujours distinguer les bénéficiaires de la récolte de mil. Très souvent, les parcelles de mil seront attribuées nominalelement au chef de carré, alors qu'il s'agit en réalité d'une parcelle collective dont la récolte servira à la nourriture de la famille. Dans certains cas, au contraire, le mil est approprié individuellement : tel est le cas par exemple de la parcelle de mil cultivée par Sérigne N'Diaye (voir p. 154), qui vend sa récolte au chef de carré. De même, très souvent, les femmes vendent aux commerçants la petite récolte de leur parcelle de mil : elles en font souvent bénéficier leur famille, achetant par exemple du sucre ou du café dont chacun aura sa part, mais elles peuvent aussi affecter cette recette à la satisfaction de besoins personnels.

Plusieurs informateurs, hommes et femmes, ont essayé de m'expliquer comment est appropriée la récolte de mil. Il en ressort que le mil est parfois approprié personnellement, encore qu'il s'agisse la plupart du temps d'une culture communautaire.

Parallèlement à la technique du questionnaire, il était naturellement indispensable de procéder à une enquête extensive par interviews. Les questionnaires ne permettent en effet que d'observer la répartition de l'effort individuel à partir de cas particuliers, mais ils ne donnent aucune information sur l'extension temporelle et spatiale de chaque institution étudiée. Ainsi, il importe d'apprécier le rendement global de chacune d'elles en considérant le nombre des prestataires concernés. Ces renseignements dépassent le contexte villageois et ne peuvent être obtenus que par entretiens approfondis auprès d'informateurs qualifiés : chef de village, notables, fondateurs du village, personnalités extérieures au village.

**Problèmes théoriques soulevés par l'étude du temps de travail.**

On ne peut étudier le travail abstraitement. Il faut donc fixer une norme qui consiste à définir les possibilités de la force de travail. Pour ma part, j'ai retenu les mêmes conventions que COUTY et COPANS, d'une part parce qu'elles me paraissent réalistes, ensuite pour comparer immédiatement mes résultats aux leurs. J'ai ainsi choisi comme maximum théorique la journée de travail de 8 heures avec un jour de congé hebdomadaire : les

Wolofs ne travaillent généralement pas le lundi, ni pendant les fêtes musulmanes. Il convient bien sûr d'éliminer les journées pendant lesquelles l'enquêteur n'a pu remplir les questionnaires : le cas ne s'est produit que les 15 et 16 août pour deux des familles enquêtées et pour le 16 août seulement pour les deux autres familles, ce qui n'a pas d'incidence sur les résultats (les relevés portent sur tout le second semestre de l'année 1968, commençant précisément le 24 juin 1968 et se terminant en fin de saison agricole).

Je prends ainsi comme référence le nombre de jours ouvrables, ce qui exclut les lundis et le jour de la Korité (fin du Ramadan), qui tombait le 26 décembre pendant l'année 1968. Il faut déduire de ce chiffre les quelques questionnaires manquants (un ou deux jours selon les familles pendant le mois d'août) pour obtenir le nombre de jours ouvrables recensés (J. O. R.) qui constituent l'étalon de mesure de l'effort agricole.

La norme de travail ainsi établie servira à fixer l'intensité de l'effort agricole à partir d'un calcul simple, qui consiste à rapporter l'horaire de travail fourni à l'horaire de travail théoriquement possible. On aborde en même temps la notion fondamentale du sous-emploi, longuement analysée dans l'étude de Monique LACOMBE (5). Il est en effet indispensable d'évoquer le problème du sous-emploi agricole dans un pays comme le Sénégal, où les conditions naturelles interdisent le plein emploi de la force de travail agricole. Il suffira de rappeler que le début de l'année civile, tout le premier trimestre et même au-delà, coïncide avec un repos agricole forcé dans la plupart des régions du pays : c'est la période de saison sèche pendant laquelle aucune plante cultivée ne peut pousser, pendant laquelle il n'est pas encore opportun de commencer les opérations de préparation du sol (débroussaie, dessouchage, fumure...). Monique LACOMBE a clairement posé tous les termes du problème; il serait superflu d'y revenir. Par contre, il est permis de ne pas la suivre dans ses conclusions. Elle calcule en effet un maximum de travail théoriquement possible, auquel elle rapporte le travail effectivement réalisé, ce qui lui permet d'obtenir un solde qu'elle appelle « sous-emploi ». Il s'agit bien sûr d'une quantité d'heures qui pourraient théoriquement être utilisées à des fins productives. Mais est-il permis de l'interpréter comme elle le fait, quand elle affirme : « Cette recherche du temps de travail et du temps disponible repose sur l'idée qu'il existe une importante épargne cachée dans les pays sous-développés : les millions de journées inemployées par la population rurale. Le sous-emploi rural représente une force de travail qui pourrait être mobilisée en vue de contribuer à résoudre les problèmes de la formation du capital, problème si aigu dans ce pays, par la mise en œuvre de travaux productifs amenant la croissance économique. » Je pense en effet qu'il s'agit le plus souvent de temps irrémédiablement perdu, car dans les conditions présentes (cf. la clause *rebus sic stantibus* chère aux économistes) et pour assez longtemps sans doute, la main-d'œuvre paysanne sénégalaise n'a pas la possibilité de travailler, à la fois à cause de la rareté des occasions de travail, et par manque de qualification. Le sous-emploi dont il est question ne peut pas s'analyser comme du « temps disponible » s'agissant de paysans illettrés, privés avant longtemps d'autres aptitudes que celles de cultivateurs de mil et d'arachide. Personnellement, je considère que tout le travail agricole disponible est correctement utilisé dans le Sénégal actuel, et que traiter du « sous-emploi » revient simplement à donner la mesure des impossibilités présentes. Chez les Mourides particulièrement, qui s'opposent encore aujourd'hui avec succès à la scolarisation des campagnes, on ne voit pas le moyen pratique d'éviter le chômage forcé du plus grand nombre pendant plusieurs mois de l'année.

La mesure du travail agricole soulève une difficulté d'un autre ordre : où commence et où s'arrête le travail agricole ? On peut estimer que le travail productif cesse à la récolte, mais on pourrait également imputer dans le travail agricole toutes les opérations de transport des arachides à la coopérative et le conditionnement des produits : mise en sacs, criblage de l'arachide à la coopérative, pilage du mil. Bref, il faudrait logiquement considérer toutes les opérations nécessaires pour transformer la production brute en produit

---

(5) Cf. LACOMBE (1967), pp. 21 à 24.

marchand. On observe, par exemple, que si le cycle végétal du mil est sensiblement plus court que celui de l'arachide, le mil demande par contre beaucoup plus de travail que l'arachide pour devenir un produit fini prêt à la vente : le pilage du mil est une opération longue et pénible qu'il est difficile de recenser. En effet, il s'agit d'un produit essentiellement auto-consommé : le pilage se fait souvent au jour le jour. Rien de tel avec l'arachide qui est conditionnée le plus rapidement possible pour la vente à la coopérative. Il est ainsi quelque peu arbitraire de comparer des temps de travail entre deux spéculations (mil et arachide) produites dans des conditions aussi différentes. J'ai donc limité mon enquête à la seule mesure du temps de travail agricole *stricto sensu*, c'est-à-dire jusqu'à la récolte incluse. Il est certain que ce point de vue tend à minimiser le temps de travail consacré au mil et qu'il faudrait une année complète d'observation et une enquête approfondie du travail féminin pour apprécier l'importance réelle de la culture du mil dans l'emploi du temps paysan.

### LE VILLAGE DE KAOSSARA : MARABOUT ET PAYSANS

#### Le village : présentation sommaire.

Kaossara est situé dans l'arrondissement de N'Dame, dans la région du Baol. Le village est à égale distance de la capitale religieuse du Mouridisme, le bourg de Touba (à 15 km à l'est de Kaossara à vol d'oiseau) et du chef-lieu du département, la petite ville de M'Backé (à 15 km au sud de Kaossara à vol d'oiseau). La route goudronnée la plus proche passe à 8 km au nord-est du village qui reste facilement accessible par piste.

Les communications sont faciles : on atteint Dakar en trois heures de voiture (210 km); d'autre part, la proximité de centres secondaires bien équipés dispense Kaossara d'avoir une infrastructure commerciale et artisanale d'importance : quelques boutiquiers et réparateurs suffisent, il n'existe pas de marché. Kaossara est donc avant tout un village de cultivateurs.

Les infrastructures indispensables sont peu nombreuses. Kaossara les possède toutes aujourd'hui. Il existe une coopérative qui commercialise l'arachide. D'autre part, les villageois disposent maintenant d'un forage profond (avec château d'eau) qui leur permet d'avoir de l'eau toute l'année. Le forage étant éloigné de 2 km, les ménagères utilisent aussi l'eau des deux puits installés depuis longtemps déjà au cœur du village. Kaossara fait donc partie des villages privilégiés qui n'ont aucun problème d'approvisionnement en eau. Tel n'était pas le cas au moment de la fondation : les villageois devaient alors effectuer des marches harassantes pour aller quérir l'eau à Niaye et Ngabou, respectivement distants de 10 et 15 km !

#### TAILLE DU VILLAGE.

Kaossara est d'une taille supérieure à la moyenne des villages de l'arrondissement. Le répertoire des villages établi par le Ministère du Plan et de l'Équipement en 1964 dénombrait 151 villages dans l'arrondissement de N'Dame, parmi lesquels Kaossara se situait au dix-septième rang par l'importance de la population.

J'ai effectué un recensement complet en 1968, car les données administratives ne concernent pratiquement que la population adulte (c'est-à-dire les contribuables). Mes renseignements ne portent que sur les villageois groupés à Kaossara et ne tiennent pas compte des isolés vivant à plus de 2 km de l'agglomération villageoise; celle-ci compte 58 carrés, dont la population se répartit comme suit :

TABLEAU 1. — Répartition de la population à Kaossara en 1968

	Nombre de personnes recensées	Pourcentage
Population totale .....	389	100,0
Population active .....	276	70,9
— Hommes .....	142	
— Femmes .....	134	
Population inactive .....	113	29,1
— Garçons .....	58	
— Filles .....	55	

*Remarques :*

Je définis comme personne active toute personne âgée de 15 ans au moins. J'ai inclus les vieillards, d'ailleurs peu nombreux, parmi les actifs : en effet, les paysans wolofs ne connaissent pas d'âge de retraite et travaillent tant qu'ils en ont la force.

Les inactifs représentent la population enfantine jusqu'à 15 ans, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas en mesure d'exercer une activité autonome. Ils commencent cependant très tôt à faire leur apprentissage du travail agricole en aidant les parents dès le plus jeune âge (à Kaossara, aucun enfant ne fréquente l'école primaire, quoiqu'il existe une école dans le village voisin de Touba Fall).

S'agissant d'une enquête agricole en pays mouride, le chiffre le plus important du tableau ci-dessus est le nombre d'actifs masculins : ce sont les hommes, en effet, qui fournissent le plus gros effort agricole; ce sont eux aussi qui travaillent le plus souvent pour le marabout. Les actifs masculins représentent un peu plus du tiers de la population totale, soit 36,5 % exactement.

J'ajouterai encore deux remarques :

1. La population, tant chez les adultes que chez les jeunes, se répartit également par sexe, moitié d'hommes moitié de femmes.

2. Le pourcentage de la population de moins de 15 ans s'explique à la fois par la date récente de la fondation du village et par le mode particulier de cette fondation : Kaossara a été créé il y a quelques décades, à partir d'une migration d'hommes, adultes célibataires; beaucoup d'entre eux se sont mariés assez récemment. Ceci explique le déséquilibre relatif de la répartition par âges : le pourcentage de jeunes n'atteint pas 30 %. On rapprochera ce résultat de ceux obtenus par le D<sup>r</sup> CANTRELLE dans la région de Niakhar-Paos-Koto (Sine-Saloum) : « La proportion des moins de 15 ans est la même dans les deux zones, 44 % » (6). On peut penser que la répartition de la population par âge à Kaossara n'a donc pas atteint son niveau d'équilibre et que la proportion des jeunes dans la population devrait augmenter progressivement.

## LE MODE DE FONDATION DE KAOSSARA.

Kaossara est l'un des nombreux villages fondés par le plus fidèle disciple d'Amadou Bamba, Cheikh Ibra Fall, promu *Cheikh* (7) par le fondateur de la confrérie. Il était l'organisateur d'une tendance particulière du mouvement : les *Baye-Fall*. Ils sont en quelque sorte les radicaux de la confrérie, réputés pour leur sens de l'organisation et un attachement fanatique à leurs marabouts.

(6) Cf. CANTRELLE (1966), p. 25.

(7) Voir glossaire.

La zone contrôlée par les *Baye-Fall* se situe dans l'ouest de l'arrondissement de N'Dame autour des villages de Touba Fall, Kaossara, Guebe Fall, Darou Khafor, Ngaye, Darou Rahmane Fall. Ces villages sont dirigés par les fils de Cheikh Ibra Fall, soit directement, soit par leurs hommes de confiance.

Les modalités de la fondation des villages mourides dans cette région du Baol présentent partout les mêmes caractères. Ces traits communs sont les suivants :

1. Les villages mourides du Baol sont de fondation récente, un demi-siècle au plus. Beaucoup, parmi lesquels Koassara, ont été créés autour de l'année 1930.

2. Les marabouts mourides de la première génération pionnière se sont partagé le territoire à conquérir en grandes zones d'influence. Chacun procédait au recrutement de quelques dizaines (parfois quelques centaines) de *taalibe* et partaient avec eux installer des *daara* (8) dans les Terres Neuves. Il s'agissait presque uniquement d'hommes adultes célibataires. Cependant, après quelques années, lorsque le premier débroussage de la forêt était accompli, les *taalibe* retournaient se marier dans leur région d'origine et revenaient s'installer ensuite avec leurs femmes. Le *daara* se transformait donc progressivement en village normal, mais restait toujours dirigé par le marabout, devenu chef de terre. Celui-ci attribuait à chacun une parcelle tout en conservant la meilleure partie des terres pour lui.

3. La transformation du *daara* en village s'est accompagnée d'un changement dans l'organisation du travail : au lieu de travailler exclusivement pour leur marabout, les paysans se sont mis à travailler avant tout pour leur propre compte. Cependant, ils ont continué à servir des prestations de travail gratuit à leur marabout, en travaillant sur son exploitation ou en cultivant des champs collectifs à son profit.

4. La conquête du Baol par les Mourides n'a pas été sans difficultés. En effet, les « Terres Neuves » du Baol n'étaient pas des terres vides : elles étaient déjà occupées par une population d'éleveurs semi-nomades, les Peuls. Les Mourides se sont imposés par la force, grâce à leur nombre et à leur organisation. Les Peuls furent contraints de fuir, tantôt sans combattre comme à Kaossara, tantôt au contraire après de furieuses batailles au coupe-coupe. Les Peuls qui vivent encore dans le Baol se souviennent bien de la violence exercée par Sérigne Modou Moustapha M'Backé, premier khalife des Mourides et fils d'Amadou Bamba. Celui-ci fit même appel à l'administration pour faire emprisonner les Peuls qui lui résistaient : ce fut le cas à Darou Rahmane II, où de solides inimitiés continuent à opposer le marabout aux éleveurs peuls demeurés dans la région. A Kaossara, comme je l'ai dit, il y eut un accord négocié, fixant à chacune des parties en conflit une zone d'influence précise.

Tels sont les traits généraux de la conquête mouride dans le Baol. Je ne traiterai pas ici des circonstances particulières de la fondation de Kaossara : elle ne diffère guère de ce qui s'est passé dans les autres villages de la région. Je signalerai seulement que la fondation de Kaossara s'est effectuée en deux temps :

— De 1926 à 1931, Cheikh Ibra Fall est venu lui-même installer les *taalibe* pour débrousser la forêt. Ceux-ci restaient cultiver pendant l'hivernage et repartaient ensuite dans leur famille.

— A partir de 1931, les *taalibe* se sont définitivement fixés à Kaossara, sous la direction de l'actuel marabout, Sérigne Assane Fall, fils de Cheikh Ibra.

L'origine du nom de Kaossara serait celle-ci : « Le marabout a nommé son village ainsi parce qu'il y avait un bel arbre au centre du village; il y avait un grand trou dans le tronc, contenant de l'eau fraîche : on pouvait s'y désaltérer en buvant cette eau fraîche. Telle est l'origine du nom du village » (d'après Saliou NIANG, l'un des fondateurs survivants).

---

(8) Voir glossaire.

## Le marabout.

Sérigne Ibra Fall, le marabout qui dirige aujourd'hui le village, est l'un des fils de Cheikh Ibra Fall. Il est né à Saint-Louis il y a 67 ans. Il fait partie des grands marabouts de la confrérie mouride, mais n'appartient pas à la famille d'Amadou Bamba : il compte des centaines (voire des milliers) de *taalibe* à travers tout le Sénégal, contrôlant directement ou indirectement plusieurs villages. A Kaossara, il jouit d'une autorité absolue : un de ses hommes de confiance, Adama Diop, occupe les fonctions de chef de village, mais n'est que le préposé du marabout, auquel il rend compte de tout. Sérigne Assane Fall, dit-on, aurait des *taalibe* jusqu'au Sénégal oriental et même en Gambie.

Le marabout ne réside pas à Kaossara; il vit à Thiès, dans le quartier *Baye-Fall* dénommé « Thiès-Kaossara ». Il vient parfois à Kaossara rendre visite à ses disciples, à l'occasion des fêtes musulmanes le plus souvent : il reçoit alors l'*haddiya*, qui est un don en argent ou en nature offert au marabout par ses *taalibe*. Quoiqu'il réside rarement dans le village, Sérigne Assane Fall y possède une très belle demeure en dur, d'un luxe inhabituel pour une résidence de brousse. En son absence, sa concession est habitée par une trentaine de personnes au moins, parmi lesquelles ses treize femmes de Kaossara et quelques hommes de confiance. Leur nourriture est assurée par le marabout, qui possède un grenier bien garni de mil et de riz : la gestion du grenier est confiée à Cheikh Ibra Niang, un des cinquante-huit chefs de carré de Kaossara.

Bref, malgré son absentéisme, Sérigne Assane Fall est le maître incontesté de Kaossara; il est bien informé des activités de ses fidèles par ses hommes de confiance, qu'il convoque fréquemment à Thiès pour leur donner ses instructions.

Sérigne Assane Fall ne cultive pas : il se contente de superviser le travail de ses dépendants. De plus, il se sent dégagé de toute pratique et de tout enseignement religieux, car les *Baye-Fall*, marabouts compris, ne prient pas : leur fonction dans le mouvement mouride est en quelque sorte de constituer la garde prétorienne du khalife des Mourides et de se tenir à sa disposition. Ce statut peut paraître singulier, car on imagine mal un marabout qui n'observe pas les prescriptions coraniques et n'enseigne pas ses disciples.

J'ai interrogé les paysans pour tenter de connaître la nature de l'engagement qui les lie à leur marabout. Tous m'ont affirmé que la médiation du marabout était nécessaire pour gagner le Paradis, qu'il tenait son autorité de sa seule qualité de fils de Cheikh Ibra Fall, premier compagnon d'Amadou Bamba. Sérigne Assane Fall entretient les mêmes relations avec le khalife actuel du mouvement et compte parmi ses principaux lieutenants : ce statut suffit sans doute à lui conférer une autorité que personne ne conteste.

Le marabout est un homme à l'aspect débonnaire, assez bon vivant. Il aime plaisanter. Quand il vient à Kaossara, les villageois cessent toute activité et se précipitent à son domicile pour l'honorer, s'agenouillant respectueusement devant lui. Le marabout sait être familier ou distant selon les circonstances. Il vit dans l'aisance et n'a aucun problème matériel; il n'a, semble-t-il, aucune velléité de participer au développement de son pays : il accepte bien l'expérience de vulgarisation agricole entreprise par la S.O.D.E.V.A., mais il ne fait rien de particulier pour la favoriser. C'est un notable, dont la richesse est affectée avant tout à des fins personnelles et aux fins du mouvement : on peut penser qu'il consomme sa richesse plus qu'il ne l'investit.

## Les paysans de Kaossara.

Présentation des quatre familles choisies pour l'étude de l'emploi du temps agricole.

### QUELQUES REMARQUES D'ENSEMBLE SUR LA PAYSANNERIE DE KAOSSARA.

Les habitants de Kaossara sont tous cultivateurs, mais certains exercent des métiers secondaires. Ceux-ci sont parfois réservés à des gens de condition castée, tels les métiers de forgeron, de cordonnier, de tisserand. Il n'y a pas de *laobé* (9) à Kaossara.

(9) Voir glossaire.

On retrouve comme partout, à côté des gens castés, l'ancienne hiérarchie opposant les hommes libres aux esclaves, mais elle n'a plus guère de signification. De l'avis général des villageois, il n'y a plus de discrimination entre hommes libres et esclaves, excepté un certain sentiment de supériorité chez les hommes libres, les *ger*. Il est encore difficile à un esclave d'épouser une femme de condition libre, mais cette difficulté n'est plus une impossibilité comme jadis. En tout cas, l'égalité des droits est aujourd'hui acquise : quelle que soit leur condition, tous les paysans peuvent obtenir de la terre, que le marabout distribue à chacun en fonction de ses besoins.

La terre cultivable devient rare : tous les informateurs s'accordent à dire qu'il est difficile de trouver de nouvelles terres et qu'ils tendent à restreindre leurs demandes de matériel en conséquence. Quant à la fertilité des sols, elle n'est pas meilleure, semble-t-il, que dans le reste de l'arrondissement (10); terre pauvre et usée, raréfaction de la jachère.

Les cultivateurs de Kaossara sont assez bien équipés en semoirs et en houes, quoique de nombreux paysans continuent à pratiquer les sarclages manuels : le niveau de l'équipement paraît supérieur à celui de Darou Rahmane II, sans doute inférieur à celui de Missirah.

#### PRÉSENTATION DES FAMILLES ENQUÊTÉES. LEURS MOYENS DE PRODUCTION.

Je présenterai dans les pages qui suivent des relevés d'emploi du temps agricole : ils concernent quatre carrés sur les cinquante-huit recensés à Kaossara.

En 1968, ces quatre carrés comprenaient quinze personnes, dont neuf hommes d'âge actif. Ces carrés sont donc de taille inférieure à la moyenne villageoise, qui se situe aux environs de six habitants par carré.

Tous sont Wolofs, comme la majorité de la population du village, où vivent cependant quelques Serer : ceux-ci sont d'ailleurs entièrement wolofisés, parlant la langue wolof et ayant abandonné l'élevage du bétail.

Voici quelques indications sur les familles, avec un aperçu des moyens de production disponibles en 1968.

#### *Présentation des familles.*

##### *Carré de Modou Diouf.*

1. Modou Diouf, chef de carré, 48 ans.
2. Nogaye Thioye (11), femme de 1, 38 ans.
3. Massow Diouf, fils de 1 et 2, 15 ans.

Pendant cette campagne, il n'y avait en réalité que deux personnes vivant dans le carré, ce qui explique l'intense effort agricole des deux hommes, contraints de reprendre le travail des champs de Nogaye Thioye, après son divorce (Modou Diouf vient de se remarier, mais sa nouvelle épouse n'habite pas encore le carré). Cette circonstance explique aussi la faible importance des prestations au marabout : Modou Diouf et son fils étaient trop absorbés par leur exploitation pour pouvoir se libérer.

Modou Diouf est un homme réservé, parfois réticent devant l'interview, moins semble-t-il par méfiance ou hostilité que par timidité. Il m'a été difficile de le rencontrer souvent, car il travaillait beaucoup, passant de longues journées aux champs : avec l'aide de son fils, il a repris les parcelles que sa femme avait abandonnées après son départ. Aujourd'hui, en attendant sa nouvelle femme, Modou Diouf et son fils sont nourris par une famille de voisins, dans le carré de M'Baye Thiam.

(10) Cf. ROCH, *Éléments d'analyse du système agricole en milieu wolof mouride : l'exemple de Darou Rahmane II* (étude publiée dans le présent recueil).

(11) Nogaye Thioye a divorcé dès le début de l'hivernage 1968 (Modou Diouf était gêné d'ailleurs de l'avouer à un étranger). Son mari, Modou Diouf, s'est ensuite remarié avec Sokhna Ndongue, mais celle-ci demeurait chez ses parents, en attendant le règlement complet de la dot.

*Carré de Moussa N'Diaye.*

1. Moussa N'Diaye, chef de carré, 44 ans.
2. Nar N'Diaye, fils de 1 et de Ken Fall (décédée), 15 ans.
3. Daouda N'Diaye, frère de 1, 37 ans.
4. Sérigne N'Diaye, frère de 1, 35 ans.

Le carré se compose uniquement d'hommes, tous quatre d'âge actif. Daouda N'Diaye ne cultive pas : il travaille à la S.O.D.E.V.A. comme vulgarisateur agricole (la S.O.D.E.V.A., Société de Développement et de Vulgarisation Agricole, a succédé à la S.A.T.E.C.) (12).

Moussa N'Diaye, le chef de carré, est cultivateur, mais à partir de décembre 1968, il est parti dans le village voisin de Thiasky comme peseur à la coopérative. Il est né en 1924 à Thiandigue, village de l'arrondissement de N'Doulo, région de Diourbel. Son père était installé à l'emplacement actuel de Kaossara avant la venue du marabout. Moussa N'Diaye est donc l'un des rares villageois, le seul à ma connaissance, à avoir des droits sur la terre antérieurs à ceux du marabout : il est considéré comme « chef de terre » (*borom suf*) et dispose d'une superficie assez vaste; il a pu mettre en gage une partie de sa terre auprès de deux chefs de carré : il reprendra son bien en restituant l'argent perçu (respectivement 5 000 et 2 000 F).

Moussa N'Diaye a passé toute son enfance dans l'actuel Kaossara, vivant en carré isolé : c'était avant l'arrivée des *Baye-Fall*. Il se souvient seulement que l'endroit était habité par les éleveurs Peuls : « Il n'y avait que des bergers; mon père, comme tous les Wolofs autrefois, cultivait, mais il était aussi éleveur de gros bétail. Quand les marabouts sont arrivés, ils ont négligé leurs troupeaux. »

Moussa N'Diaye est un homme intelligent et ouvert : autodidacte, il a appris seul à compter, il est capable d'écrire convenablement et s'exprime quelque peu en français. Il a appris le Coran auprès d'un marabout mouride, Souleymane Ly (ami de son père), qui venait en brousse avec ses *taalibe* pour mendier.

Moussa N'Diaye a fait son *dyevalu* auprès de Sérigne Assane Fall, tout comme son père qui avait lui-même quitté son premier marabout pour devenir *Baye-Fall*. Il explique en ces termes son attachement à l'Islam : « Le *Baye-Fall* n'a qu'à suivre les conseils de son marabout. Quand on lui demande du travail, il doit le faire. Si on lui demande autre chose, il doit le donner dans toute la mesure de ses possibilités. Les *Baye-Fall* ne prient pas, car Amadou Bamba les en a lui-même dispensés. »

En 1968, Moussa N'Diaye n'avait pas de femme. Il est veuf, mais il vient de se remarier début 1969 : sa nouvelle femme s'installera incessamment chez lui. En 1968, il a dû faire venir sa sœur pour préparer la nourriture des hommes du carré. Sa concession est bien tenue, très propre et d'aspect prospère. Les N'Diaye sont réputés être de bons cultivateurs. Ils sont relativement aisés, d'autant que Daouda N'Diaye dispose d'un revenu mensuel important comme vulgarisateur : il gagne plus de 100 000 F par an, somme d'argent considérable en brousse.

*Carré de Bado M'Baye.*

1. Bado M'Baye, chef de carré, 40 ans.
2. Nogaye Seck, femme de 1, 30 ans.
3. Cheikhouna M'Baye, fils de 1 et 2, 15 ans.
4. Dame M'Baye, fils de 1 et 2, 7 ans.

Bado M'Baye est né à Keur Samba Kane, dans l'arrondissement de Baba Garage, région de Diourbel. Il est installé à Kaossara depuis douze ans et a tenu plusieurs résidences auparavant.

---

(12) Cf. ROCH, *Eléments d'analyse*, p. 35.

Bado M'Baye est griot (13). Il a passé une partie de son enfance à suivre ses grands-parents pour mendier. Aujourd'hui, il a presque cessé ses activités de griot, sauf à l'occasion des fêtes, où il bat le tam-tam. C'est lui encore qui convoque les villageois aux travaux collectifs pour le marabout. Il cultive et exerce parfois le métier de boucher à l'occasion des fêtes, quand les villageois mangent de la viande. Il est assez insouciant et compte sur son astuce pour trouver des revenus à côté de sa récolte, car on ne peut pas le considérer comme un paysan très doué : il a été longtemps *bana-bana*, c'est-à-dire marchand ambulante. Il a appris le métier de boucher à Dakar, chez son oncle : il vendait la viande sur le marché. Mais il n'a résidé que deux ans à Dakar, n'ayant pu s'habituer à vivre en ville, loin de son marabout, auquel il est très attaché.

Bado M'Baye a rencontré Sérigne Assane Fall dans son village : « Il m'a trouvé dans mon village natal et il m'a plu. J'ai fait mon *dyevalu* auprès de lui et je l'ai suivi... Je ne me plaisais pas à Dakar, c'est à Kaossara que je me plais; ici, je suis toujours près de mon marabout. » Il définit ainsi le comportement idéal du *Baye-Fall* : « Un bon *Baye-Fall* doit d'abord écouter son marabout, souhaiter du bien aux autres villageois, partager avec eux ce qu'il possède. Le *Baye-Fall* ne croit qu'en Yallah et en son prophète. »

Bado M'Baye est très hospitalier. C'est un homme optimiste et insouciant. Il est assez pauvre, mais suffisamment habile pour trouver les ressources nécessaires à sa subsistance. Sa concession est plutôt désordonnée.

#### *Carré de Dame Sene.*

1. Dame Sene, chef de carré, 50 ans.
2. Marème Beye, femme de 1, 40 ans.
3. Maïmouna Sene, fille de 1 et 2, 15 ans.
4. Nar Sene, fils de 1 et 2, 13 ans.
5. Cheikh Sene, fils de 1 et 2, 11 ans.
6. Moustapha Sene, fils de 1 et 2, 9 ans.
7. Counta Sene, fille de 1 et 2, 7 ans.

Dame Sene est né à Diourbel. Il a passé toute son enfance chez Cheikh Ibra Fall, fondateur du groupement *Baye-Fall*. Dame Sene est d'ailleurs l'un des rares villageois à porter les cheveux longs, la célèbre coiffure *Baye-Fall* (14).

Dame Sene est un frère de Bado M'Baye (chef du carré n° 3), griot comme lui. En dehors de l'agriculture, son talent s'exerce (avec profit) dans la confection de gris-gris, talismans porte-bonheur : il griffonne sur papier des inscriptions coraniques, agrémentées de signes cabalistiques et vend ses gris-gris à des prix exorbitants : certains coûtent, m'a-t-il dit, jusqu'à 2 500 F, ce qui est considérable relativement au niveau des revenus paysans de la région.

Dame Sene est arrivé à Kaossara deux ans après la fondation, soit vers 1933.

C'est un homme très attaché au marabout, auquel il consacre beaucoup de temps : il l'accompagne fréquemment dans ses déplacements. Il lui a confié deux de ses fils : Cheikh et Moustapha Sene vivent constamment sur l'exploitation de Sérigne Assane Fall, *daara* sis à Taofekh, à 7 km du village. Ils travaillent pour lui gratuitement et ne reçoivent en échange que leur nourriture. Ces prestations représentent une somme de travail considérable, qui s'ajoute aux prestations consenties par leur père et leur frère Nar Sene, qui eux résident à Kaossara.

Dame Sene n'est pas un cultivateur très consciencieux. Sa concession est assez mal tenue, encombrée d'objet hétéroclites, dont on a parfois du mal à déterminer la fonction.

C'est un homme affable, le type même de l'extraverti : expansif, très sociable, il jouit d'une assez grande popularité auprès des paysans. Ses revenus apparents sont assez minces,

(13) Voir glossaire.

(14) Certains *Baye-Fall* laissent pousser leurs cheveux sans jamais les faire couper, à l'imitation de Cheikh Ibra Fall.

mais il a d'autres ressources plus difficiles à identifier. Bref, il illustre bien cette catégorie de gens, assez répandue en Afrique, qui ne séparent pas le travail de l'ensemble de l'activité sociale; il aime l'argent sans en être esclave, il sait l'obtenir quand il le faut grâce aux nombreux expédients qu'il est capable d'inventer.

Dame Sene est un homme heureux (il le paraît et il le dit), confiant en son avenir, persuadé que Yallah saura toujours venir à son secours dans les périodes difficiles.

### *Les facteurs de production.*

#### *Surfaces cultivées.*

En 1968, les quatre carrés cultivaient 16 ha et demi, répartis en dix-sept parcelles, neuf d'arachide et huit de mil. Chacun, excepté Modou Diouf, cultivait en outre une petite parcelle de *niébé* (15). Dame Sene avait planté un petit champ en manioc, trop récemment encore pour obtenir une récolte.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des surfaces par carré et par spéculation.

TABLEAU 2

Désignation des carrés	Nombre d'actifs	Surface d'arachides (en hectares)	Surface de mil (en hectares)	Surface totale (en hectares)
Modou Diouf .....	2	2 22	1 22	3 44
Moussa N'Diaye ..	3	4 35	3 19	7 54
Bado M'Baye .....	3	1 50	1 01	2 51
Dame Sene .....	2	1 23	1 76	2 99
ENSEMBLE ...	10	9 30	7 18	16 48

N.-B. — *J'appelle actif toute personne âgée de 15 ans au moins. Dans les carrés observés, chaque actif cultive au moins une parcelle personnelle en arachide ou en mil.*

*Les surfaces moyennes par actif sont les suivantes : 1 ha 65 ares, dont 93 ares d'arachide et 72 ares de mil.*

*Le rapport des surfaces mil/arachide est égal à 0,77.*

Le terroir de Kaossara ne se distingue pas des terroirs voisins de Missirah et Darou Rahmane II. Il s'agit de sols *dior* légers, aptes seulement à la culture de l'arachide et à certaines variétés de mil. A Kaossara, comme dans le reste de l'arrondissement, la principale variété cultivée en mil est le *Suna*, petit mil hâtif. Le petit mil tardif ou *Sanyo* est moins cultivé, car les résultats sont plus incertains, par suite de la faible pluviosité. Les jachères sont peu pratiquées, ce qui entraîne l'épuisement des sols. L'assolement habituel est biennal : arachide-mil - arachide-mil. Enfin, la terre se fait rare par suite de l'accroissement de population et à cause du maintien d'une forte minorité d'éleveurs Peuls.

#### *L'équipement des cultivateurs.*

Les paysans de Kaossara sont mieux équipés que leurs voisins de Darou Rahmane II : la majorité possède des semoirs, beaucoup possèdent (ou se font prêter) des houes, qui permettent le sarclage attelé : ce progrès est à porter à l'actif de la S.O.D.E.V.A.; mais au passif il y a l'endettement, aggravé par la sécheresse de ces dernières saisons.

(15) Le *niébé* est une variété de haricot. Chaque famille (ou presque) plante du *niébé* qui est auto-consommé. La récolte ne dépasse pas quelques dizaines de kilos par famille.

Dans les quatre carrés observés, l'équipement de culture attelée disponible en 1968 était le suivant :

- carré Modou Diouf : 1 âne, 1 semoir, 1 houe;
- carré Moussa N'Diaye : 1 cheval, 1 semoir, 1 houe;
- carré Bado M'Baye : pas de matériel de culture attelée; il l'empruntait à l'occasion à son ami, le commerçant M'Baye Fall;
- carré Dame Sene : 1 cheval, 1 houe.

Aucun n'a utilisé l'engrais chimique cette saison : il coûte cher et les résultats sont aléatoires dans cette région par manque de pluies.

### L'EFFORT AGRICOLE : SON RYTHME ET SON INTENSITE

#### Le rythme de l'effort agricole.

Pour apprécier l'effort fourni pendant la saison 1968-1969 et interpréter le calendrier des opérations, il est indispensable de connaître la pluviométrie de l'année 1968, exception-

TABLEAU 3. — *Pluviométrie 1968 à N'Dame et Missirah*

Date du relevé	Hauteur de pluie en millimètres	
	N'Dame	Missirah
Juin .....	25	1,5
— .....	30	2,6
Juillet .....	17	24
— .....	18	26
— .....	22	3
— .....	23	40
— .....	25	5
— .....	30	0,2
— .....	30	2,6
Août .....	1	7,5
— .....	2	1,5
— .....	9	1,4
— .....	12	2,1
— .....	13	1,6
— .....	29	5
— .....	31	3
Septembre .....	2	35
— .....	3	7
— .....	4	14
— .....	5	1
— .....	6	5
— .....	10	35
— .....	11	35
— .....	15	16
— .....	16	6
— .....	24	9
Octobre .....	1	0,6
— .....	5	14,5
— .....	14	8,5
— .....	15	4,5
TOTAL .....		
	203,1	285
	pour 17 jours de pluie	pour 23 jours de pluie

nellement défavorable. Une période de sécheresse catastrophique a ruiné en grande partie le travail accompli, et les paysans, déjà très éprouvés les années précédentes, se sont trouvés dans une situation désastreuse au début de 1969. Fortement endettés à cette époque, les cultivateurs n'avaient aucune possibilité d'éponger leurs dettes, et devaient subir une disette éprouvante, avec souvent un seul repas par jour. On pouvait donc prévoir une saison agricole très dure, même si les conditions pluviométriques devenaient plus favorables : les paysans auraient à travailler durement, bien que leur ration soit réduite au minimum.

On imagine mal aussi le handicap représenté par un cheptel de trait famélique, très éprouvé dès le début de la nouvelle campagne. C'est dire que la productivité du travail risquait d'être bien amoindrie. Ce rappel permettra peut-être au lecteur d'apprécier comme il convient les chiffres qui vont suivre : il devrait oublier les normes occidentales relatives à l'effort que l'on est normalement en droit d'exiger. Je rappelle que j'ai choisi une norme de huit heures de travail quotidien : elle peut sembler modeste, mais je suis enclin à penser qu'elle est en fait considérable.

Il faut avoir vu les champs dévastés par la sécheresse de 1968 et les piètres résultats de la récolte pour juger à sa juste valeur l'effort agricole consenti par les paysans sénégalais, notamment dans le Baol : le résultat de plusieurs centaines d'heures de travail (plus de mille heures pour certains pendant la seule période des cultures) équivaut à quelques centaines de kilos de mil et d'arachide par actif, parfois par famille ! Récolte insignifiante, chiffre d'affaires infime, revenu dérisoire, tel est le bilan de l'année écoulée !

Les relevés pluviométriques de l'année 1968 se passent de longs commentaires. Le tableau 3 indique les chutes de pluies enregistrées dans les stations de Missirah et N'Dame, éloignées de quelques kilomètres de Kaossara.

Ces chiffres appellent quelques remarques.

1. Les chutes de pluie mentionnées ci-dessus concernent l'ensemble de l'année 1968. Elles sont caractéristiques d'une année de sécheresse exceptionnelle : les experts citent souvent en effet le chiffre annuel de 400 mm de pluie comme le seuil minimum en dessous duquel il n'est plus permis d'espérer obtenir une récolte convenable, ni en mil, ni en arachide.

2. Les pluies de l'année 1968 ont été non seulement très rares, mais encore elles ont été très mal réparties. Ainsi, il n'est pas tombé la moindre goutte d'eau pendant toute la première quinzaine de juillet, période cruciale pour les cultures : c'est le moment des semis. Le résultat en est l'absence totale de travail pendant quinze jours; après ce repos forcé, les paysans ont dû recommencer les semis de mil; de toute manière, le retard pris était déjà irréparable et compromettait définitivement tout espoir de bonne récolte. D'autre part, il a très peu plu en octobre, à une époque également importante : la récolte de l'arachide exige en effet que la terre soit arrosée pour permettre l'arrachage des graines dans de bonnes conditions.

A titre de comparaison, je rappellerai que la hauteur des pluies tombées à Missirah pendant l'année 1966, autre année de sécheresse, s'élevait à 485 mm ! En 1967, année pluvieuse, on avait enregistré 816 mm.

J'ai commencé mes relevés d'emploi du temps agricole dans les quatre carrés à partir du 24 juin 1968. Je n'ai donc pas enregistré les principaux travaux de préparation des sols (débroussage, dessouchage), qui sont des tâches masculines, ni les opérations de préparation de semences (décorticage des graines d'arachide), qui sont des tâches féminines. On aura donc un état des travaux agricoles de pleine saison, depuis les semis jusqu'à la fin de la saison, ce qui est l'essentiel. En effet, les opérations que je n'ai pas enregistrées, préparation du sol et décorticage des semences, sont très étalées dans le temps. On peut considérer que la durée de travail qu'elles requièrent ne varie guère d'une année à l'autre, la seule variable étant la taille des parcelles.

On aura une idée de l'importance de ces opérations préparatoires, qui commencent avant la saison des pluies et n'ont pas de caractère d'urgence, en consultant les chiffres recueillis par Philippe COUTY, qui a suivi une année complète à Darou Rahmane II (16).

Voici le calendrier des opérations agricoles, tel que je l'ai établi à partir de mes relevés :

TABLEAU 4. — *Calendrier des principales tâches agricoles en 1968*

Désignation des tâches	Mil	Arachide
Semis .....	Fin juin - début juillet.	17 juillet - 25 juillet.
1 <sup>er</sup> sarclage .....	24 juillet - 11 août.	20 juillet - 31 juillet.
2 <sup>e</sup> sarclage .....	24 septembre - 8 octobre.	13 août - 19 septembre.
3 <sup>e</sup> sarclage .....		12 septembre - 19 septembre.
Récolte .....	17 octobre - fin octobre.	12 septembre - 15 octobre.

Explication du tableau :

1. J'ai retenu les dates extrêmes de début et de fin des travaux à partir de l'ensemble des questionnaires. On relève, par exemple, que les semis d'arachide vont du 17 au 25 juillet, ce qui signifie que le 17 juillet est le premier jour où j'ai vu apparaître un semis d'arachide dans les emplois du temps et que le 25 juillet marque la dernière mention de cette opération.

2. Il n'y a pas de troisième sarclage de mil, car le cycle végétatif est plus bref que celui de l'arachide. Concernant l'arachide, il est parfois possible, et même recommandé, de pratiquer un quatrième sarclage, mais je n'en ai pas relevé cette saison.

Je ferai les commentaires suivants au tableau 4 :

1. On remarquera que le calendrier agricole est très serré cette saison : les semis d'arachide n'ont pu commencer que le 17 juillet, premier jour de pluie de quelque importance. Les paysans ont ainsi été contraints de prévoir au plus juste leur emploi du temps s'ils voulaient effectuer toutes les opérations culturales requises pour les deux spéculations; le plus souvent d'ailleurs, ils ont dû négliger certaines opérations, parfois même y renoncer totalement : ainsi Dame Sene et Bado M'Baye ne sont parvenus ni l'un ni l'autre à pratiquer le troisième sarclage de l'arachide. Cette carence paraît s'expliquer par les raisons qui suivent :

— horaire de travail insuffisant;

— importance du temps de travail consacré au marabout : 10 % environ de l'horaire de travail total masculin dans les deux carrés (les deux autres carrés observés ont consacré moins de temps au marabout);

— moindre utilisation du matériel : prédominance des sarclages manuels, beaucoup plus lents que les sarclages attelés;

— enfin, dans le cas de Dame Sene, la mauvaise répartition géographique et la dispersion des parcelles ont entraîné un allongement du temps de déplacement et un accroissement des temps morts (interruptions de travail plus fréquentes). Dans les trois autres carrés, les parcelles sont beaucoup plus proches les unes des autres.

(16) Cf. COUTY, *Emploi du temps*, p. 85.

2. On observera que les quatre mois de juillet, août, septembre et octobre ne permettent aucun retard dans aucune des opérations culturales, qui souvent se chevauchent et doivent donc être menées simultanément :

- juillet : semis (ou resemis) du mil et de l'arachide; 1<sup>er</sup> sarclage de mil et d'arachide;
- août : 1<sup>er</sup> sarclage du mil, 2<sup>e</sup> sarclage d'arachide;
- septembre : 2<sup>e</sup> sarclage de mil et d'arachide, 3<sup>e</sup> sarclage d'arachide;
- octobre : 2<sup>e</sup> sarclage du mil et 3<sup>e</sup> sarclage d'arachide. Récolte du mil et de l'arachide.

### La mesure de l'effort global.

Avant d'entrer dans le détail de la division du travail, en considérant soit les bénéficiaires (famille ou marabout), soit la nature du travail (individuel ou collectif), il importe d'apprécier si les Mourides ont la capacité de travail qu'on leur attribue communément. On en aura une idée en mesurant le total des prestations de travail effectuées par chaque individu sur l'ensemble de la saison. On pourra ainsi rapprocher les résultats obtenus d'une norme théorique, fixée ici à huit heures de travail quotidien; on pourra aussi établir éventuellement des comparaisons avec les données recueillies auprès d'autres communautés, dans l'ethnie serer par exemple (17), partiellement fixée dans la même région écologique.

Quelle que soit la norme retenue pour évaluer l'intensité du travail, il est indispensable d'en donner une mesure globale, ne serait-ce que pour juger de la véracité du cliché habituel, selon lequel le Mouride apparaît comme un « bourreau de travail ». Ce cliché remonte aux débuts de la colonisation mouride. Les observateurs ont été frappés, à juste titre, par le rush mouride vers l'Est du pays à partir du début de ce siècle, par l'abnégation et le courage des premiers disciples quittant tout pour s'installer dans des terres arides, en l'absence de toute infrastructure indispensable : difficultés de communications, manque d'eau, absence de boutiques, etc. Mais les Mourides ont obtenu ensuite les équipements nécessaires; ils sont même souvent mieux pourvus aujourd'hui que les autres régions rurales du pays : il existe des écoles, peu fréquentées d'ailleurs, des dispensaires, des coopératives, des forages profonds, de nombreux puits. Ce changement des conditions d'existence s'est certainement accompagné d'une modification des conditions de travail, principalement de sa pénibilité.

J'insisterai essentiellement sur le travail agricole des hommes, pour lesquels j'ai établi un indice d'effort agricole (rapport de l'horaire de travail accompli à l'horaire de travail maximum théorique).

Je rappelle que le maximum théorique s'obtient en multipliant le nombre de jours ouvrables recensés (J.O.R.) par les 8 heures de travail quotidien qui représentent la norme conventionnelle retenue. Mes données sont immédiatement comparables à celles recueillies par Philippe COUTY et Jean COPANS, qui ont utilisé les mêmes conventions et calculé le même rapport.

On peut de cette façon atteindre plusieurs objectifs :

1. Fixation d'un indice global de travail, permettant la comparaison avec d'autres études.
2. Etude de l'évolution du travail au cours de la saison.

La détermination d'indices mensuels permet d'observer l'allure du travail paysan et de percevoir éventuellement des constantes.

3. Vérification des assertions habituelles relatives à la capacité de travail des Mourides : le choix d'un indice synthétique à partir d'une norme raisonnable (horaire de travail quotidien de 8 heures) permettra d'apprécier les performances de travail qu'on attribue si facilement aux Mourides.

---

(17) Cf. LERICOLLAIS (1968).

LE TRAVAIL MASCULIN : le tableau qui suit présente la liste des neuf indices de travail masculin à partir du 24 juin 1968 jusqu'à la fin de l'année, ce qui couvre donc la totalité du second semestre de l'année.

TABLEAU 5. — *Indices de travail agricole, établis pour les neuf hommes actifs dans les quatre carrés étudiés*

Modou Diouf .....	0,78
Massow Diouf .....	0,76
Moussa N'Diaye .....	0,45
Nar N'Diaye .....	0,72
Sérigne N'Diaye .....	0,78
Bado M'Baye .....	0,73
Cheikhouna M'Baye .....	0,79
Dame Sene .....	0,66
Nar Sene .....	0,76
Indice moyen .....	0,71

L'indice moyen pour les neuf hommes s'établit à 0,71. Ceci correspond à un travail quotidien de 5 h 45. Il est vrai que les journées de travail ont souvent été plus longues cette saison, car il faut tenir compte du repos forcé pendant les périodes de sécheresse. Le travail de juillet, par exemple, est effectué en totalité pendant la deuxième quinzaine du mois; les journées de 10 heures étaient fréquentes à ce moment.

D'autre part, cet indice de 0,71 correspond à la période de pleine saison : l'indice annuel serait évidemment très inférieur puisqu'il tiendrait compte de la faible activité de saison sèche. On se reportera à l'étude de Philippe COURTY, qui a pu suivre l'emploi du temps paysan pendant une année complète (18).

La lecture des indices individuels présentés dans le tableau 5 fait apparaître la remarquable homogénéité des indices de l'effort : seul Moussa N'Diaye présente un indice très inférieur, avec 0,45, mais il est le seul chef de carré à bénéficier du travail de deux *surga* masculins (*voir p. 154*). Parmi les autres, Dame Sene est celui qui travaille le moins : il accompagne souvent le marabout dans ses déplacements et néglige ses champs.

Cependant, l'homogénéité des indices présentés recouvre d'importantes disparités :

1. L'effort individuel se répartit très différemment : certains s'absentent pendant plusieurs journées et rattrapent le temps perdu en travaillant ensuite jusqu'à dix heures par jour, d'autres ont un horaire plus régulier, avec des journées de travail plus réduites.

2. Les prestations de travail au bénéfice du marabout diffèrent considérablement selon les cas : certains ne donnent rien, certains consacrent 10 % de leur travail total au marabout (*voir p. 159*).

3. Ni les surfaces cultivées, ni la répartition des spéculations ne sont comparables selon les carrés. Les uns cultivent plus d'arachide, les autres plus de mil. Or, le cycle végétal des deux plantes n'est pas le même. D'autre part, les techniques culturales varient sensiblement : deux des carrés ont pratiqué la plus grande partie des sarclages à la houe, mais les deux autres ont surtout travaillé à la main.

(18) Cf. COURTY (dans ce recueil), p. 85.

On peut ainsi observer que chaque homme fournit globalement le même effort, à quelques petites différences près. Par contre, il faudrait une connaissance approfondie de toutes les conditions de la production pour interpréter ce résultat et faire les imputations intéressantes.

Il est cependant frappant d'observer cette similitude des indices. Le résultat est d'autant plus remarquable qu'il est très comparable à celui obtenu dans les villages voisins. On observera que la journée moyenne de travail n'atteint pas six heures, ce qui peut paraître modeste. Mais les conditions de travail sont bien différentes ici de ce qu'elles sont dans les pays tempérés : le travail est certainement plus éprouvant. Le travail utile se fait principalement dans les premières heures de la matinée, avant la grosse chaleur. L'après-midi, il règne une chaleur torride jusqu'à 16 heures au moins, et la productivité du travail est plus faible. Il m'a cependant semblé que les paysans de Kaossara pourraient répartir leur effort beaucoup plus judicieusement : la plupart, en effet, ne travaillent guère avant 8 heures du matin, alors qu'il serait plus opportun de commencer dès le lever du jour, pendant la période de fraîcheur. Dans ces conditions, il est très difficile d'espérer travailler plus de huit heures par jour. L'horaire de travail le plus fréquemment recensé dans mes relevés est le suivant : quatre heures de travail le matin, deux heures l'après-midi. Cet effort n'est pas négligeable, si l'on considère les difficultés des conditions de travail dans la région, mais il est permis de penser que les Mourides ne sont pas non plus les « bourreaux de travail » qu'on se plaît à décrire. D'autres communautés agraires du Sénégal travaillent tout autant, sinon plus.

Le mythe du travail mouride a la vie dure, mais il ne doit sans doute son succès qu'à la carence de l'information existante sur les conditions de travail dans le monde rural sénégalais.

#### LE TRAVAIL AGRICOLE DES FEMMES.

En 1968, il n'y avait que deux femmes cultivatrices dans les quatre carrés : l'une d'elles, Nogaye Thioye, dans le carré Modou Diouf, a abandonné ses deux parcelles après son divorce (en juillet 1968) : celles-ci ont été cultivées par les deux hommes du carré; l'autre, Nogaye Seck, femme de Bado M'Baye, a cultivé une parcelle d'arachide. Les autres femmes recensées dans les quatre carrés avaient pratiquement cessé tout travail agricole après le décorticage de l'arachide, jusqu'au moment du vannage de l'arachide en fin de saison.

Les femmes sont surtout absorbées par les tâches ménagères; les tâches agricoles qu'elles exercent interviennent soit avant la campagne agricole (préparation des semences), soit après la récolte (vannage de l'arachide, pilage du mil). Ces activités sont loin d'être négligeables, mais elles sont difficiles à saisir, car elles se pratiquent avant ou après les pluies : elles n'ont pas un caractère d'urgence et le travail peut donc être étalé dans le temps.

La culture d'une petite parcelle par une femme s'ajoute aux multiples corvées féminines et représente un surcroît de travail considérable. Ainsi, Nogaye Seck a consacré près du tiers de son temps au travail agricole pendant le second semestre (indice = 0,30), soit une moyenne de travail agricole quotidien de deux heures et demie environ. Nogaye Seck est monogame : elle est donc très absorbée par les tâches domestiques. Il est clair que les femmes ne travaillent pas moins que les hommes : elles travaillent même beaucoup plus tout au long de l'année, n'ayant pas l'occasion de se reposer comme la plupart des hommes pendant la saison sèche. Cependant, cette étude concerne seulement le travail agricole, activité essentiellement masculine. C'est donc le travail masculin qui retiendra surtout mon attention.

L'étude de l'emploi féminin exigerait une enquête plus difficile sur l'ensemble de l'année, car il comprend de nombreuses activités, dont l'agriculture n'est pas la principale. D'autre part, ce sont les hommes qui fournissent la quasi-totalité des prestations de travail au marabout, qui est le domaine le plus original de l'activité paysanne, le trait caractéristique de l'organisation du travail en milieu mouride. L'étude du travail féminin n'apprendrait rien sur le sujet.

### L'ORGANISATION DU TRAVAIL AGRICOLE CHEZ LES BAYE FALL

Le travail agricole en milieu rural africain se répartit en deux grandes catégories :

1. Le travail individuel effectué par les membres de la famille sur leurs parcelles et pour leur propre compte.
2. Le travail collectif réciproque entre villageois : l'entraide agricole, que les Wolofs désignent par l'expression de *santaane*. L'institution a été étudiée en détail par Philippe COUTY, Jean COPANS et Guy ROCHETEAU (19).

Cette organisation se retrouve dans toutes les sociétés africaines sahéliennes, chez les Mourides en particulier. Par contre, ceux-ci ont inventé une troisième forme de travail : il s'agit des prestations de travail collectif des *taalibe* au profit de leur marabout. Cette forme nouvelle, propre au mouvement mouride, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des auteurs et de l'opinion commune. Ils lui ont accordé une telle importance qu'ils ont fini par oublier l'existence des formes traditionnelles, notamment le travail de l'exploitation familiale, qui reste la forme principale de l'activité productive, chez les Mourides comme partout ailleurs au Sénégal.

A Kaossara, qui se trouve pourtant en plein cœur de la région mouride et qui est de surcroît habité par les *Baye-Fall*, réputés comme les plus fervents fidèles de la confrérie, on retrouve les prestations de travail *gratuit* au profit du marabout, mais l'essentiel de l'effort agricole est affecté aux terres de l'exploitation familiale. Il en va de même partout ailleurs. Le tableau ci-dessous indique les principales destinations du travail agricole masculin telles qu'elles apparaissent dans les emplois du temps des quatre carrés que j'ai suivis durant la campagne agricole 1968.

TABLEAU 6. — Répartition de l'effort agricole masculin (en fonction des bénéficiaires de l'effort) : les chiffres expriment des pourcentages

Désignation des prestataires de travail	Destination de l'effort agricole			
	Travail sur les champs du carré	Animation	<i>Santaane</i> (Entraide agricole)	Marabout
Modou Diouf .....	95,9	1,6	0,3	2,2
Massow Diouf .....	99,7		0,3	
Moussa N'Diaye .....	87,8	2,8	1,6	7,8
Nar N'Diaye .....	96,7	0,4	0,7	2,2
Sérigne N'Diaye .....	98,0		0,7	1,3
Bado M'Baye .....	85,9	1,3	1,3	11,5
Cheikhouna M'Baye .....	91,4	0,4	0,4	7,8
Dame Sene .....	89,7	0,5	0,6	9,2
Nar Sene .....	86,9	0,9	1,8	10,4
VALEUR MOYENNE .....	92,7	0,8	0,8	5,7

*N.B.* — Il existe à Kaossara un champ collectif de mil, créé à l'initiative des services de l'animation. Il s'agit d'un champ cultivé en commun par les villageois qui se partagent la récolte.

(19) Voir les études publiées dans ce volume.

Les chiffres présentés ci-dessus ne concernent qu'une seule saison et ne constituent que des cas d'espèce. Ils permettent cependant d'avancer quelques hypothèses générales, tant les tendances qu'ils révèlent sont manifestes.

1. La plus grande partie du travail individuel des hommes est affectée à l'exploitation familiale, soit plus de 90 %. Je rappelle que le travail féminin est exclusivement destiné à la famille, ce qui renforce encore la tendance.

2. Le travail collectif des neuf hommes représente à peine une demi-heure de travail quotidien en moyenne, ceci en pleine saison des pluies.

3. Les prestations de travail gratuit au marabout représentent peu de choses dans l'horaire de travail individuel, moins de 6 % dans les neuf cas observés. La puissance des marabouts n'est pas faite d'une exploitation forcenée des *taalibe* comme on a trop tendance à le dire. Il faut rappeler cette évidence : la communauté mouride compte plusieurs centaines de milliers de fidèles (on avance fréquemment le chiffre d'un demi-million), parmi lesquels quelques centaines seulement sont marabouts : or, chaque *taalibe* donne, bon an mal an, quelque chose à son marabout, prestations en travail ou argent. C'est le nombre de leurs disciples qui fait la force des marabouts.

Il est clair en tout cas que les paysans mourides travaillent essentiellement pour leur propre compte. Ceci est aussi vrai à Kaossara qu'à Darou Rahmane II ou Missirah.

4. Les taux individuels des prestations de travail pour le marabout sont très dispersés : de 0 à 11,5 %. Cette dispersion des indices laisse entrevoir la souplesse du système. Le marabout tient compte, en effet, des situations personnelles; en outre, il ne peut rien exiger de ses *taalibe* : il peut toujours les solliciter, mais n'a aucun moyen de coercition. Chacun donne en fonction de ses possibilités ou de son attachement. Le système des prestations de travail gratuit ne peut donc en aucune façon s'analyser comme un rapport de type féodal (20) : il ne s'agit pas de redevances obligatoires, mais de contributions volontaires. Il faut préciser que le *taalibe* peut quitter son marabout quand il le désire et que celui-ci n'a aucun moyen de l'en empêcher.

5. On remarquera enfin la faible importance de l'entraide agricole à Kaossara. Selon les informateurs, l'année 1968, malgré la sécheresse, n'est pas une exception; toutes ces dernières saisons, il en était de même : l'entraide agricole était peu importante. On rapprochera les 0,8 % que j'ai obtenus des résultats de Philippe Courty à Darou Rahmane II : la différence est considérable, puisqu'à Darou Rahmane II les *santaane* arrivent à absorber 16 % du temps de travail agricole total masculin. Une telle différence, observée dans la même région, révèle la variété des formes d'organisation de la production agricole au Sénégal et rappelle la rapidité et l'importance des changements en cours.

Il importe maintenant de présenter l'analyse détaillée de chacune des formes de travail présentées ci-dessus. Pour cela, l'étude d'emplois du temps agricole individuels ne suffit pas. J'utiliserai donc l'ensemble de l'information recueillie tant à Kaossara que dans l'ensemble de la région étudiée, car chacune des institutions observées a un caractère de généralité qui dépasse largement le contexte villageois.

## Le travail agricole individuel.

Comme je l'ai signalé, les paysans mourides en général et les *Baye-Fall* en particulier consacrent la majeure partie de leur force de travail à l'exploitation familiale. Chez eux, comme dans tout le pays wolof, l'unité de production élémentaire est le carré.

Le carré représente un groupement familial restreint, qui dispose d'une même tenure foncière et forme une unité de consommation.

(20) Il est fréquent, en effet, d'entendre comparer le mouridisme à une féodalité.

On sait que la hiérarchie caractérise les sociétés africaines : elle s'exprime immédiatement dans le carré. Elle détermine un mode de relations prescrites, selon lesquelles chaque membre du carré voit ses droits et ses responsabilités régis par un statut.

Elle entraîne une division du travail qui contraint les membres du carré à coopérer sur une base inégale.

Chaque chef de carré dispose en principe de la quantité de terre nécessaire à assurer la subsistance des membres de sa famille : son emprise foncière lui donne une autorité suffisante pour qu'il se réserve le statut privilégié. Le chef de carré (*borom kôr*) répartit la terre entre ses dépendants, mais il exige de ceux-ci des prestations de travail sur les parcelles qu'il cultive. Les dépendants sont appelés *surga*. L'expression *surga* est un terme générique qui s'applique à tous les dépendants, mais l'expression a une acception restreinte plus précise. Etre *surga* consiste à travailler chaque matinée, sauf le vendredi, au profit du chef de carré; le *surga* peut être aussi bien un frère célibataire du chef de carré qu'un étranger à la famille; dans les deux cas, il a les mêmes obligations et les mêmes droits. Le chef de carré s'assure ainsi une position d'autorité qui ne peut être contestée : il donnera de la terre à son *surga* pour cultiver, mais celui-ci aura nécessairement une surface plus restreinte que celui-là, puisqu'il ne dispose que d'un temps limité pour cultiver et travailler généralement seul sur sa parcelle.

On observera toutefois que le statut de *surga* coïncide avec une époque de la vie. Car l'existence de statuts dans le carré est liée à la responsabilité de chacun dans la famille. L'inégalité observée ne s'analyse donc pas dans les mêmes termes que celle qui existe dans les sociétés occidentales régies par la propriété privée. Dans la société wolof, on attribue la terre à un chef de famille, mais celui-ci n'a pas le droit d'en disposer : par exemple, il ne peut pas la vendre; le *surga*, dès son mariage, obtiendra aussitôt la terre dont il a besoin pour nourrir sa famille et bénéficiera des mêmes avantages assortis des mêmes contraintes que tout autre chef de famille. Dans les sociétés occidentales au contraire, l'inégalité est durable : d'un côté les propriétaires fonciers, de l'autre les salariés, fermiers ou métayers qui ne peuvent quitter leur condition.

Ainsi la difficulté et l'intérêt de l'analyse de la production en milieu rural africain résident dans l'impossibilité d'analyser séparément les différents facteurs de production : ceux-ci n'ont pas d'existence autonome. Il serait aberrant par exemple de chercher à identifier le facteur terre et le facteur travail : il s'agit pourtant du vocabulaire élémentaire de la science économique. Or, cette terminologie n'a pas de sens pour l'analyse d'une société qui ne connaît pas la propriété foncière.

Pour illustrer le schéma des échanges de travail dans le carré, je prendrai l'exemple du carré de Moussa N'Diaye, où la hiérarchie apparaît clairement.

Deux raisons me déterminent à choisir ce carré :

1° Il s'agit d'un carré comprenant deux *surga*;

2° Le tableau des échanges de travail peut être établi sans ambiguïté aussi bien pour le mil que pour l'arachide : ainsi, Sérigne N'Diaye cultive lui-même à son compte sa propre parcelle de mil : il dispose de sa propre récolte de mil, qu'il revend au chef de carré. Dans les autres carrés, au contraire, il est plus difficile de faire des imputations individuelles.

Ce problème mérite d'être approfondi : dans un autre article de ce recueil (cf. ROCH : *Éléments d'analyse...*) j'observais qu'on ne peut définir l'exploitation de mil que par référence au carré, puisque le produit est approprié collectivement par la famille, contrairement à l'arachide, qui fait l'objet d'une appropriation individuelle.

Ce principe m'a toujours été affirmé à Kaossara comme ailleurs, lorsque je posais abstraitement la question de l'imputation des récoltes. En outre, l'observation détaillée de cas particuliers m'avait confirmé que le principe et la réalité concordaient. L'exception est venue avec l'étude du carré de Moussa N'Diaye, où le *surga* dispose manifestement de la récolte de la parcelle de mil qu'il cultive. Suite à cette observation, j'ai donc procédé à une enquête détaillée auprès d'autres carrés de Kaossara; le hasard m'a permis d'assister à un débat important concernant précisément l'affectation des récoltes à l'intérieur du carré. L'épouse d'un chef de carré était en train de compter et de stocker à part la

récolte d'une parcelle de mil qu'elle avait cultivée elle-même, aidée à l'occasion par son mari : à ma demande, elle répondit que sa récolte était destinée à la nourriture des membres du carré, mais qu'il s'agissait seulement d'un prêt; le mari, chef de carré, prétendait au contraire qu'une bonne épouse « doit aider le chef de famille et qu'elle mérite en échange une compensation qu'il lui appartient de fixer librement ». Le débat n'aurait eu qu'un intérêt anecdotique si d'autres personnes, plusieurs chefs de carré et leurs femmes, n'étaient intervenues ensuite. Or, les deux thèses restèrent inchangées : les chefs de carré défendaient le point de vue du mari, les femmes celui de l'épouse. En outre, aucune des femmes ne contestait son statut de *surga*. J'interprète ainsi les résultats de cette confrontation :

— Le principe de l'appropriation collective du mil, produit essentiellement auto-consommé, est affirmé par les chefs de carré. D'autre part, ce sont eux qui distribuent la terre à leurs dépendants : ils ont donc normalement les moyens pratiques de faire respecter ce principe.

— Certains *surga* revendiquent le droit de disposer librement de la récolte de leurs parcelles, quelle que soit la spéculation.

Ainsi, l'exemple que j'ai choisi, celui du carré de Moussa N'Diaye, me paraît sans doute un cas extrême, mais il est représentatif d'une tendance générale à l'émancipation qui parviendra peut-être à s'imposer. Le conflit oppose les tenants de la tradition aux partisans du changement, qui disposent d'un statut mineur.

On trouvera ci-dessous la présentation détaillée des échanges de travail dans le carré de Moussa N'Diaye : ils peuvent s'exprimer dans les trois tableaux suivants (le dernier est un tableau de synthèse qui résume les deux précédents).

TABLEAU 7. — *Echanges de travail sur les parcelles d'arachide (en heures)*

	Moussa N'Diaye	Nar N'Diaye	Sérigne N'Diaye	Totaux
Moussa N'Diaye ..	280,5	9	52,5	342
Nar N'Diaye .....	434	110	64,5	608,5
Sérigne N'Diaye ..	339	10	358,5	707,5
TOTAUX .....	1 053,5	129	475,5	1 658

Explication du tableau :

— les chiffres figurant dans le tableau expriment des heures de travail (par exemple le chiffre 280,5 représente 280 heures et demie de travail);

— en ligne, on trouve les prestations de travail fournies par chacun. En colonne figurent les prestations de travail reçues par chacun.

On lira par exemple à la première ligne, dans la 3<sup>e</sup> colonne, le chiffre 52,5. Cela signifie que Sérigne N'Diaye a reçu 52 heures et demie de travail de la part de Moussa N'Diaye. On peut ainsi obtenir pour chacun des trois hommes du carré les prestations de travail qu'il donne et celles qu'il reçoit.

TABLEAU 8. — *Echanges de travail sur les parcelles de mil (en heures)*

	Moussa N'Diaye	Nar N'Diaye	Sérigne N'Diaye	Totaux
Moussa N'Diaye ..	154	Rien	6	160
Nar N'Diaye .....	231	—	48	279
Sérigne N'Diaye ..	171	—	103	274
TOTAUX .....	556	—	157	713

TABLEAU 9. — Echanges de travail pour l'ensemble des parcelles (mil et arachide) (en heures)

	Moussa N'Diaye	Nar N'Diaye	Sérigne N'Diaye	Totaux
Moussa N'Diaye ..	434,5	9	58,5	502
Nar N'Diaye .....	665	110	112,5	887,5
Sérigne N'Diaye ..	510	10	461,5	981,5
TOTAUX .....	1 609,5	129	632,5	2 371,0

Les chiffres présentés ci-dessus expriment clairement la hiérarchie : on remarquera non seulement le statut privilégié du chef de carré, mais aussi la différence de statut entre les deux *surga*. Les responsabilités dans le travail sont strictement déterminées en fonction de la hiérarchie familiale : les producteurs sont solidaires les uns des autres, de telle sorte que le carré est une structure de travail homogène dont on ne peut isoler les éléments. Il est sans doute possible de reconnaître des droits de culture individuels : chacun a la faculté de s'approprier la récolte d'une ou de plusieurs parcelles qu'on peut nommément imputer à tel ou tel. Mais cette part d'autonomie dans la production est la contrepartie d'obligations précises : les *surga* n'ont le droit de cultiver pour eux qu'après avoir servi les prestations qu'ils doivent au chef de carré. Cette situation se traduit par une coopération caractérisée par l'inégalité : les échanges de travail sont à sens unique. On comprend ainsi que le découpage de l'exploitation familiale en parcelles individuelles favorise les mieux placés dans la hiérarchie (21). Ainsi, un *surga* dans la force de l'âge, ne pourra jamais produire autant qu'un chef de carré moins capable que lui : son autonomie est limitée, de telle sorte qu'il dépendra du chef de carré jusqu'à son émancipation dans le mariage; ce n'est qu'à ce moment qu'il pourra obtenir, comme chef de famille, la terre qu'il est capable d'exploiter. Les droits fonciers correspondent, on le voit, à la responsabilité dans la famille qui détermine elle-même un statut du travail.

Il n'est pas possible d'isoler les facteurs de production, terre, capital, travail comme le fait traditionnellement la science économique. C'est pourquoi l'unité de production élémentaire est le carré, quoiqu'on pense y reconnaître en première analyse des exploitations individuelles : ainsi l'existence de parcelles nommément cultivées par tel ou tel actif, lequel a même le droit de s'en approprier la récolte, ne suffit pas à permettre l'émancipation des producteurs individuels. La famille, c'est-à-dire le carré en milieu wolof, est l'unité de production la plus fine qu'il soit possible d'analyser.

Le tableau des échanges de travail dans le carré de Moussa N'Diaye exprime clairement la structure hiérarchique existant dans le carré. Il ne fait qu'illustrer un modèle très général qu'on retrouve dans toute la société agraire sénégalaise :

1. Primauté du chef de carré : Moussa N'Diaye est celui qui a l'horaire de travail agricole le plus faible. Il reçoit par contre plus des deux tiers du travail agricole total fourni sur l'ensemble des parcelles du carré (il a travaillé 502 heures et en a reçu 1 609 et demie).

2. Son frère Sérigne N'Diaye partage à peu près également son temps entre ses parcelles (461 heures et demie) et celles du chef de carré (510 heures). Mais il reçoit encore la moitié du travail que son neveu ne consacre pas au chef de carré.

3. Nar N'Diaye est non seulement le dépendant du chef de carré auquel il consacre la majeure partie de son travail, mais il dépend encore de son oncle, lui-même *surga* du chef de carré (il donnera à son oncle 112 heures et demie de son travail alors qu'il ne travaille que 110 heures sur sa propre parcelle d'arachide). On conçoit aisément dans ces conditions que la taille de sa parcelle soit si réduite.

(21) Moussa Ndiaye cultive à son compte 4,86 ha, son frère Sérigne Ndiaye 2,40 ha et son fils Nar Ndiaye 28 ares seulement.

## Le travail agricole collectif.

La majeure partie de l'effort agricole est affectée à ceux qui l'effectuent : plus de 90 % de l'emploi du temps masculin est destiné aux parcelles du carré, de même que la totalité du travail féminin. Ce résultat infirme donc clairement l'hypothèse souvent proposée d'un contrôle de la production paysanne par les marabouts dans la zone mouride. L'analyse des emplois du temps permet donc de mettre en évidence la primauté de l'exploitation familiale en pays mouride comme dans l'ensemble du territoire sénégalais.

J'analyserai maintenant en détail chacune des institutions de travail agricole collectif observées à Kaossara. Je distinguerai trois rubriques en fonction des bénéficiaires de l'effort :

1. Le travail agricole sur le champ de l'Animation;
2. L'entraide agricole réciproque : les *santaane*;
3. Les prestations au marabout.

Cette dernière rubrique du travail collectif est de loin la plus importante à Kaossara. C'est aussi la plus originale, car il s'agit d'un ensemble d'institutions propres au mouridisme.

### LE CHAMP DE L'ANIMATION.

Les villageois cultivent un champ de mil collectif. L'initiative est venue de l'Animation rurale. Le marabout a accordé une parcelle de terre, que les chefs de carré cultivent collectivement. Les services de l'Animation rurale fournissent gratuitement des semences de mil sélectionné. Les chefs de carré se partagent la récolte en fin de saison.

Le champ de l'Animation est donc un essai de coopérative de production : travail collectif avec répartition égalitaire du produit entre les participants. Cette expérience représente peu de choses encore dans la vie paysanne : cette saison, la surface du champ de l'Animation était de 1 ha 59 ares; la récolte s'est élevée à 215 kilos de mil pilé, à répartir entre une cinquantaine de participants; chaque chef de carré obtient donc environ 4 kilos de mil, ce qui équivaut, selon les cas, à une ou deux journées de consommation par carré. Le travail affecté à ce champ équivaut en moyenne à 0,8 % du travail agricole total des neuf hommes actifs dans les quatre carrés observés.

Le champ collectif de l'Animation a donc un caractère expérimental et représente encore une forme mineure, peut-être sans lendemain. Quoique l'initiative ait été bien accueillie par les villageois, on peut douter qu'elle ait des chances de se généraliser, car elle impliquerait évidemment une modification profonde du régime foncier. On ne voit pas pourquoi le marabout consentirait à céder de la terre pour aider à développer une institution qui ne le servirait pas. On imagine encore moins que les paysans consentent à mettre leur terre familiale en commun pour entrer dans un système coopératif qu'ils ne connaissent pas et qui modifierait radicalement les bases de leur société. L'initiative du champ collectif est extérieure au village : elle est née dans les milieux politiques, suscitée par les Pouvoirs publics. Elle a ainsi une valeur symbolique et représente sans doute une innovation intéressante. Mais sa généralisation impliquerait une révolution politique et sociale que la société paysanne sénégalaise, en pays mouride comme ailleurs, ne paraît pas prête à entreprendre.

### L'ENTRAIDE AGRICOLE : LES SANTAANE.

Le *santaane ligey* signifie littéralement « demande de travail ». Cette institution est très répandue en Afrique sahélienne, notamment au Sénégal : les Serer la connaissent sous le nom de *sim*.

La personne qui convoque un *santaane* fait appel à l'entraide villageoise : elle bénéficie d'un apport collectif de travail, permettant de mener à bien une tâche agricole déterminée dans le minimum de temps. L'entraide villageoise est surtout pratiquée au moment des sarclages et de la récolte. Philippe COUTY a analysé en détail l'institution du *santaane* à Darou Rahmane II en 1967 (22). Dans ce village, les *santaane* concernent pratiquement toute la population : les hommes adultes consacrent parfois jusqu'au quart de leur temps de travail agricole aux *santaane* (23).

Philippe COUTY observe que le *santaane* implique l'entraide réciproque : « Une fois mis en route, l'échange de *santaane* a tendance à s'entretenir lui-même. » Ainsi, tel paysan qui a répondu à une demande de travail peut revendiquer à son tour l'aide de la personne ou de la famille qu'il a obligée. La réciprocité est implicite, quoiqu'elle puisse s'étendre sur quelques saisons.

A Kaossara, les *santaane* existent aussi, mais j'en ai recensé assez peu pendant la dernière saison : dans les carrés suivis par exemple, la part des *santaane* dans l'horaire de travail agricole masculin atteint 0,8 % seulement, c'est-à-dire la même proportion que le temps consacré au champ de l'Animation. J'explique cette faible importance de l'entraide agricole par les circonstances sans doute, mais surtout par une modification des conditions de production. Il faut bien sûr considérer la faible pluviosité de la saison 1968 : les paysans découragés (et désargentés) ne voyaient pas l'utilité d'organiser des *santaane*, quand ils s'attendaient à une récolte insignifiante, voire totalement perdue. Cette circonstance a sans doute joué. Cependant, d'après les informateurs, les années précédentes n'avaient pas donné lieu non plus à de nombreux *santaane*. Il faut donc chercher des raisons plus décisives pour interpréter le déclin apparent de cette forme d'entraide traditionnelle à Kaossara. Il me semble que les *santaane* sont actuellement concurrencés par le matériel : la traction attelée, assez répandue aujourd'hui à Kaossara, réduit considérablement le temps de travail agricole, notamment pour les tâches les plus longues et les plus exigeantes : « Les binages sont effectués à l'iler ou à la houe qui permet une rapidité de travail très importante : réduisant sensiblement les temps de sarclage, le *goulot d'étrangement* que constituent ces travaux d'entretien *est ainsi éliminé* (24). » Le gain de productivité du travail dû à l'usage de la traction attelée me paraît être la raison principale de la désuétude des *santaane* à Kaossara, du moins sous leur forme traditionnelle d'entraide réciproque.

On rencontre d'ailleurs la même évolution dans la paysannerie française; l'entraide agricole était encore très répandue en France il y a peu de temps : les cultivateurs de céréales travaillent seuls aujourd'hui depuis la mise en service de la moissonneuse-batteuse. Par contre, les échanges de travail étaient très intenses à l'époque où la moisson et le battage étaient des opérations séparées : on voyait ainsi la majeure partie de la main-d'œuvre agricole des petits villages se rassembler successivement dans chaque ferme au moment du battage. Cette entraide réciproque, si intense il y a quelques années encore, a disparu véritablement du jour au lendemain par suite d'un changement technique. Il me semble que l'entraide agricole risque de disparaître de la même façon au Sénégal, quand la région arachidière aura définitivement adopté la culture attelée. On ne manquera pas de comparer en tout cas les chiffres obtenus par Philippe COUTY avec les miens.

Je ferai une deuxième remarque relative à l'entraide agricole à Kaossara. L'institution me paraît en effet en désuétude sous sa forme traditionnelle, qui implique l'aide réciproque. Par contre, j'ai recensé certaines opérations qualifiées de *santaane*, qui me paraissent réellement représenter une institution différente quoiqu'elle garde le même nom de *santaane*.

J'ai d'abord remarqué que la majorité des questionnaires *santaane* remplis par l'enquêteur concernaient deux seulement des cinquante-huit carrés de Kaossara : les noms

(22) Cf. COUTY, *Travaux collectifs agricoles*, p. 183.

(23) Cf. COUTY, *Emploi du temps*, p. 85.

(24) Cf. LACOMBE (1967).

du chef de village, Adama Diop, comme celui du principal commerçant, M'Baye Fall, apparaissaient régulièrement aussi bien au moment des sarclages que de la récolte et du battage de l'arachide.

Ces deux cas méritent de retenir l'attention, car ils n'ont guère de points communs avec l'institution du *santaane*, excepté le nom. On remarquera notamment ceci :

1. M'Baye Fall, le commerçant, et Adama Diop, le chef de village, sont les deux principaux demandeurs de *santaane*. Or, ni l'un ni l'autre ne se rendent à des *santaane* : il n'y a pas de réciprocité.

2. La raison en est que les deux personnages n'ont pas la possibilité de le faire. S'ils font appel à l'entraide, c'est précisément parce qu'ils sont trop occupés, l'un par ses tâches de chef de village et d'homme de confiance du marabout, l'autre par son métier de boutiquier, tant à Kaossara qu'à Touba.

3. Les *santaane* organisés par M'Baye Fall et Adama Diop ne correspondent plus à ce qu'on appelle l'entraide agricole, mais correspondent en réalité à une forme moderne bien connue qui est le travail à la tâche. Dans les deux cas observés, l'organisateur de *santaane* ne rend pas le travail, mais il paie en nature la main-d'œuvre qu'il convoque. Ce type de *santaane* pourrait correspondre à un contrat de louage de services encore ambigu, puisque la rémunération du travail consiste à payer le repas des participants au *santaane*.

La tendance paraît beaucoup plus affirmée dans les Terres Neuves du Sine-Saloum. On y trouve, en effet, de vastes surfaces disponibles et les gros exploitants font appel à une main-d'œuvre rémunérée non plus seulement en nature, mais parfois en argent, sur la base de contrats précis.

#### LE TRAVAIL POUR LE MARABOUT.

La majeure partie du travail collectif est destinée au marabout. On a vu qu'il représente cependant beaucoup moins dans l'emploi du temps individuel que le temps consacré à l'exploitation des parcelles familiales. Cependant, les prestations au marabout représentent parfois un très gros revenu pour lui : le travail est pratiquement gratuit et peut concerner plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de personnes. Il est donc clair que les marabouts constituent un groupe économique privilégié, une véritable aristocratie foncière. On comprendra facilement dans ces conditions qu'un marabout de l'envergure de Sérigne Assane Fall, dont dépendent entre autres les villageois de Kaossara, puisse bénéficier d'un « surplus » économique très important sans pressurer ses *taalibe*. On oublie trop que les marabouts disposent d'un revenu constamment renouvelé sans avoir jamais besoin d'aucune mise de fonds.

Telle est la clef de leur puissance économique. Le système des prestations au marabout s'accommode fort bien d'un prélèvement individuel relativement modeste et c'est par là qu'il a précisément les meilleures chances de durer.

J'insiste donc une fois encore sur deux erreurs communes. La première consiste à croire que les Mourides consacrent tout leur temps ou l'essentiel de leur temps au marabout. La seconde est de chercher à expliquer l'institution en se référant à un autre âge de l'économie, d'où l'analogie fréquente entre mouridisme et féodalité. La comparaison ne tient pas, car les Mourides vivent précisément à l'âge de l'économie marchande, comme tous les autres Sénégalais. Ce qui est particulier au mouridisme, c'est l'existence d'un secteur de l'activité productive qui échappe aux principes de la science économique. Telle est à mon sens la seule manière d'expliquer pourquoi il a pu naître et pourquoi il a réussi à se maintenir. C'est donc à ces caractéristiques et à l'invention de principes aberrants par rapport à ceux de l'économie marchande qu'il doit son autonomie. Ainsi, on ne peut pas parler de système économique mouride. Il est donc vain de tenter de le classer dans une typologie économique. Les marabouts n'ont aucun moyen pratique, contrairement aux féodaux auxquels on les compare très souvent, d'exiger du travail de leur *taalibe*, pas plus qu'un curé ne peut exiger de ses paroissiens qu'ils versent le denier du culte. Leur

puissance réside avant tout dans la vigueur idéologique du mouvement qu'ils dirigent. On objectera sans doute que les marabouts se trouvent souvent être des « chefs de terre », ce qui leur donne des arguments concrets pour demander du travail. Je noterai que d'une part ils n'ont pas la possibilité de retirer la terre qu'ils ont donnée, et ensuite qu'il existe en pays Serer, des Mourides qui travaillent tout autant pour leur marabout, bien qu'il ne soit pas chef de terre; enfin, il est bien connu que les marabouts mourides ont des *taalibe* en ville, qui donnent parfois beaucoup d'argent (notamment les commerçants) alors que rien ne les contraint à le faire, sinon leurs convictions religieuses.

Je décrirai en détail chacune des institutions qui constituent le système des prestations au marabout. J'utiliserai l'information recueillie à Kaossara, mais aussi l'ensemble des renseignements existants relatifs à chacune des institutions, qui sont des formes très générales, reproduites dans tout le pays mouride. Connaissant ainsi le degré de généralité et l'extension propre de chaque forme de prestations au marabout, on pourra en induire la représentativité des données monographiques collectées à Kaossara, comme à Missirah et Darou Rahmane II.

A Kaossara, j'ai recensé quatre rubriques qui sont :

- le travail des *daa'ira*,
- les champs du mercredi,
- le travail du *daara* de Taofekh,
- la grande exploitation de mil de Darou Bayrée, près de Thiès.

#### *Les daa'ira.*

Ce sont des associations confessionnelles, créées par les *taalibe*. On en compte quatre à Kaossara : deux *daa'ira* masculines et deux *daa'ira* féminines.

Ces groupements sont très répandus en milieu musulman, mais ils présentent un caractère ambivalent. Il semble, en effet, que les *daa'ira* aient une origine citadine : les *taalibe* installés en ville se sont regroupés en associations musulmanes, qui leur donnent l'occasion d'organiser des manifestations (chants religieux en particulier) pendant lesquelles on demande au public de donner de l'argent. Les veillées religieuses permettent de collecter des fonds qui sont offerts à tel ou tel marabout, selon l'obéissance de l'association organisatrice. La *daa'ira* serait ainsi le substitut des prestations de travail agricole, que les fidèles installés en ville ne peuvent évidemment pas accorder : ils donnent donc en argent ce que les ruraux donnent en travail. Le succès des *daa'ira* a été tel que les ruraux ont adopté eux aussi l'institution, assez récemment semble-t-il. Les *daa'ira* rurales organisent aussi des manifestations au cours desquelles on procède à des quêtes, mais elles demandent encore à leurs membres de cultiver un champ collectif dont la récolte est offerte chaque année au marabout.

La *daa'ira* est une institution très productive : certaines arrivent à collecter plusieurs dizaines de milliers de francs en une seule veillée de chants, d'autres offrent plusieurs millions de francs aux principaux marabouts de la confrérie, à l'occasion du *magal* qu'ils organisent chaque année (c'est le cas de Cheikh M'Backé, petits-fils d'Amadou Bamba). L'efficacité de la *daa'ira* explique son succès. En outre, il existe un précédent dans les sociétés africaines : ce sont les classes d'âge. Les *daa'ira* de Kaossara correspondent incontestablement à un regroupement du type classe d'âge : il existe une *daa'ira* des adultes et une *daa'ira* des jeunes, aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Les associations musulmanes apparaissent comme des groupements bien implantés aujourd'hui en milieu rural. Elles apportent non seulement des rentrées de fonds intéressantes pour le marabout, mais renforcent en même temps la cohésion du village, suscitant l'émulation et l'initiative, rompant la monotonie de la vie quotidienne par des chants, des danses et différentes festivités. L'activité des *daa'ira* ne se réduit donc pas au seul travail des champs collectifs.

Les hommes de Kaossara ont consacré chacun entre dix et vingt heures de leur horaire de travail de la saison à la culture des champs de *daa'ira* (la récolte s'élevait à 1 218 kilos d'arachide pour les deux champs des *daa'ira* masculines, pour une surface de 2,81 ha).

*Les « champs du mercredi ».*

L'institution est très répandue dans le pays mouride : chaque village cultive un ou plusieurs « champs du mercredi », dont la récolte est destinée au marabout. Les paysans donnent en principe une journée de travail gratuit chaque mercredi, pour cultiver un champ collectif. En réalité, le rythme du travail est commandé par le calendrier agricole qui ne s'accommode pas de la périodicité hebdomadaire. Etant donné la faible superficie des champs du mercredi et l'importance de la main-d'œuvre mobilisée, le travail demandé à chacun ne représente que quinze à vingt heures en moyenne chaque saison.

Les paysans de Kaossara ont cultivé deux champs du mercredi cette saison : la récolte s'élevait à 1 703 kilos d'arachide, pour une surface de 4,31 ha. J'ajouterai que ces résultats ne donnent qu'une faible idée du prélèvement dont bénéficie Sérigne Assane. Celui-ci contrôle en effet plusieurs centaines de « champs du mercredi » dans tout le Sénégal et même jusqu'en Gambie, selon le chef de village. On se rend compte que les grands marabouts, dont Sérigne Assane Fall fait partie, peuvent obtenir beaucoup sans être obligatoirement à la tête d'une grande exploitation agricole. Leur puissance provient d'un contrôle territorial très vaste : des milliers de *taalibe* répartis dans tout le pays peuvent ainsi dégager un surplus considérable en donnant chacun quelques heures de travail annuel : les « champs du mercredi » n'occupent qu'une surface minime dans chaque terroir villageois et ne lèsent pas les paysans.

*Le daara de Taofekh.*

Le marabout de Kaossara possède sa propre exploitation agricole, à 7 km du village : l'endroit se nomme Taofekh. Les terres du marabout sont gérées en *daara*. Le *daara*, on l'a vu, est une communauté de travail inventée par les Mourides : les *taalibe* de l'époque pionnière s'installaient sur une terre à défricher et travaillaient ensemble pour leur marabout; celui-ci avait la charge de nourrir ses disciples. Peu à peu cependant, les *daara* se sont transformés en villages et les *taalibe* se sont mis à travailler pour leur compte.

Le *daara* de Taofekh n'est pas une forme provisoire et ne ressemble donc qu'en apparence aux *daara* de l'époque pionnière. Il s'agit d'une structure pérenne, correspondant au deuxième âge du mouvement. Le marabout contrôle le village de Kaossara, qui fut à l'origine un *daara* comme beaucoup d'autres villages mourides. Il demande maintenant aux villageois de fournir la main-d'œuvre nécessaire à l'entretien de son exploitation : les chefs de famille lui confient certains de leurs enfants, qui restent à Taofekh pour cultiver.

La situation est donc fort différente de ce qu'elle était pendant l'époque pionnière : dans un cas, les *daara* comprenaient des hommes adultes, mais n'avaient qu'une existence éphémère, appelés à disparaître après le mariage des *taalibe*; dans le cas présent, le territoire du marabout est divisé en deux domaines distincts : d'une part le terroir villageois où domine l'exploitation familiale, de l'autre, les terres du marabout, gérées en *daara* dont la main-d'œuvre est constamment renouvelée. Les chefs de famille délèguent leurs enfants à Taofekh : ceux-ci restent une partie de leur jeunesse au service du marabout. Les conditions de travail sont les mêmes, mais d'une part la main-d'œuvre du *daara* est sensiblement plus jeune, d'autre part le *daara* est devenu une structure permanente.

Le *daara* de Taofekh est divisé en sept groupes, dirigés par des chefs de famille originaires de Kaossara : chacun prend en charge une équipe de jeunes gens. Les tonnages récoltés à Taofekh sont considérables : selon le chef de village de Kaossara, la récolte d'arachide s'est élevée cette année à 6,700 tonnes, ce qui, paraît-il, est très inférieur à la récolte habituelle; l'an dernier, la récolte se serait élevée à 50 tonnes. Le marabout disposerait actuellement (à l'entrée de la nouvelle saison) de huit greniers remplis de mil, contenant l'équivalent de 15 tonnes de mil pilé.

Le chef de village prétend que les récoltes du *daara* de Taofekh sont offertes au khalife général des Mourides. Il explique ainsi cette générosité : « Sérigne Assane donne tout au khalife, car il ne pourrait jamais manger seul avec sa famille tout le produit de ses champs ni l'argent de l'*haddiya* que lui offrent tous ses *taalibe*. Cette année par exemple,

le khalife lui a demandé 1 million C.F.A. à verser sur l'argent de *l'haddiya* qu'il a reçue. Car il a des *taalibe* en ville qui donnent 20 000 F, certains donnent 50 000 F. »

Le travail du *daara* n'apparaît pas dans les emplois du temps que j'ai analysés. Mais l'un des quatre chefs de carré suivis, Dame Sene, a délégué deux de ses fils à Taofekh; son carré donne donc en réalité un travail considérable au marabout : aux prestations consenties par Dame Sene et son fils Nar Sene s'ajoute le travail à *plein temps* des deux fils envoyés à Taofekh. On peut donc considérer que le carré de Dame Sene travaille au moins autant et même sans doute plus pour le marabout que pour le carré. Tel n'est pas le cas pour les trois autres carrés suivis, dont tous les actifs sont présents à Kaossara : les prestations qu'ils servent au marabout n'atteignent pas 10 % du temps de travail total (cf. *tableau 6*).

#### *Le grand champ de mil de Thiès.*

Le marabout de Kaossara a un statut particulier dans la hiérarchie mouride : il est l'un des lieutenants favoris du khalife général de la confrérie, ce qui lui confère prestige et autorité, mais entraîne aussi des responsabilités. J'ai mentionné le rôle de Cheikh Ibra Fall : il était le premier et le plus fidèle disciple d'Amadou Bamba, le fondateur de la confrérie. Il montrait peu d'aptitudes au mysticisme : Amadou Bamba l'aurait donc dispensé de toute pratique religieuse, mais Cheikh Ibra se serait spécialisé dans la gestion des affaires temporelles du mouvement. Il avait l'esprit d'entreprise et de grandes qualités de meneur d'hommes. C'est ainsi qu'on explique généralement le statut particulier des *Baye Fall* dans le mouvement mouride : exprimer leur conviction religieuse par le travail et jouer le rôle de serviteurs dévoués du khalife; les autres Mourides, par contre, ne sont pas dispensés de la pratique culturelle islamique.

Sérigne Assane Fall, leader *Baye-Fall*, est particulièrement dévoué au khalife des Mourides : ainsi il a la responsabilité de diriger une grande exploitation de *basi* (25) située près de la ville de Thiès, sa résidence habituelle. La récolte est intégralement destinée au khalife des Mourides.

La gestion d'une telle exploitation suppose réunies plusieurs conditions qui ne sont pas à la portée de n'importe quel marabout. Il faut être un grand sérigne pour les satisfaire :

— Sérigne Assane Fall contrôle de grandes surfaces qu'il a pu partiellement affecter au khalife. L'exploitation de *basi* est très vaste : je n'ai pu la mesurer, mais voici des chiffres qui rendent compte de son importance : les *taalibe* ont semé cette année plus d'une tonne de *basi*, ce qui suppose une vaste superficie (26); la récolte s'est élevée à 8,400 t en poids pilé, alors que, dans les années normales, on peut obtenir au moins 15 à 20 t, selon le chef de village.

— Le travail du grand champ de *basi* requiert naturellement une nombreuse main-d'œuvre que Sérigne Assane Fall est en mesure de fournir parmi les centaines de *taalibe* qu'il a à son service dans tout le Sénégal.

— Enfin, il dispose de moyens logistiques importants : les *taalibe* sont convoqués par communiqués radiodiffusés et acheminés vers Thiès par camions.

Le travail sur le champ de *basi* présente ainsi des caractères assez différents des autres formes de prestations précédemment décrites :

1. L'unité de travail est le village ou le quartier urbain. Le marabout fait convoquer pour chaque opération (semis, sarclage, récolte) un certain nombre de ces unités : tel village sera convoqué pour les semis, tel autre pour les sarclages. Le marabout tient compte des besoins en main-d'œuvre pour chaque tâche agricole, ainsi que des possibilités d'acheminement et d'hébergement (il faut trouver les camions et accueillir à Thiès une nombreuse main-d'œuvre).

(25) Voir glossaire.

(26) Quelques kilos suffisent normalement à semer 1 hectare.

2. A proprement parler, l'unité de travail n'est même pas le village, mais le camion : le marabout expédie un camion dans chaque village convoqué; dès que le camion est complet, il repart. L'initiative est entièrement laissée aux villageois : ceux qui partent sont des volontaires.

Le travail sur le champ de *basi* occupe plusieurs journées successives à Thiès : le travail commence le matin très tôt et s'achève à la nuit. Il s'agit donc de prestations qui peuvent occuper plusieurs dizaines d'heures par personne chaque saison, ce qui élève sensiblement le taux de travail pour le marabout; les différences de pourcentages qui apparaissent dans le tableau 6 proviennent précisément de ce que les uns sont partis une ou plusieurs fois à Thiès tandis que d'autres n'y sont jamais allés. Les prestations au marabout sont moins dispersées lorsqu'elles sont produites dans le seul terroir du village : tous peuvent donner à peu près la même contribution (*cf. les chiffres de Philippe COUTY à Darou Rahmane II*).

Le système des prestations de travail au marabout comprend aussi un ensemble d'institutions qui ont le mérite commun d'être à la fois très plastiques et très productives. Elles mobilisent une nombreuse main-d'œuvre pour des tâches assez brèves, bien réparties dans le temps, ce qui permet aux paysans de mener à bien le travail de leur propre exploitation. Le principe en est le volontariat : ainsi tel ou tel carré qui manque de main-d'œuvre s'abstiendra de participer au travail collectif destiné au marabout (c'est le cas de Modou Diouf par exemple); les informateurs m'ont tous affirmé qu'il appréciaient librement quelle peut être leur contribution : si le travail presse sur leurs parcelles, ils le font en priorité. Il en va de même pour les dons en nature ou en argent, qui sont prélevés sur la récolte familiale : les contributions sont laissées à l'initiative de chacun et dépendent de l'importance de la récolte. L'importance des dons aux marabouts varie ainsi considérablement d'une saison à l'autre : cette année, les *taalibe* de Kaossara, par exemple, ont offert des sommes d'argent très restreintes, parfois ils n'ont rien donné parce qu'ils manquaient du nécessaire. On a donc tort d'assimiler les prestations à une taxation des *taalibe*. *A fortiori*, la comparaison avec le système féodal n'a pas de sens : les féodaux disposaient de procédés contraignants, avec un appareil administratif et répressif. Rien de tel chez les Mourides : les prestations ne reposent pas sur la contrainte; il faut naturellement tenir compte de la pression sociale et de la crainte religieuse (la peur d'être damné) qui sont des motivations puissantes, cela va sans dire. Les institutions décrites ont des fondements solides, mais il n'est pas possible de les interpréter à partir des seules prémisses de la science économique.

## CONCLUSION

L'analyse du travail en milieu mouride révèle la coexistence de deux secteurs indépendants :

1. La production familiale, qui prédomine, présente les mêmes caractéristiques dans toute la région arachidière. Les Mourides connaissent le même mode d'appropriation, les mêmes conditions de production, le même système hiérarchique dans la famille; ils ont les mêmes droits civils et politiques que la paysannerie vivant dans d'autres régions du territoire. Les marabouts eux-mêmes n'exercent aucun pouvoir réglementaire, n'ont ni droit de justice ni fonction administrative qui permettent de leur reconnaître un statut civil privilégié dans la société sénégalaise. Ils ont, cela va sans dire, des privilèges de fait, mais ils sont considérés en principe comme des citoyens parmi d'autres; ce sont des chefs religieux et des notables. Rien ne permet cependant de parler de féodalité à leur propos, car la féodalité est un régime économique et politique achevé, pleinement souverain. Toutes les prérogatives de puissance publique étaient détenues par l'Etat français au moment de la naissance du mouridisme, elles ont été transmises intégralement à l'Etat sénégalais.

2. Le second secteur de l'activité productive comprend l'ensemble des rapports particuliers créés par la confrérie mouride. Mais le système répond à des principes étrangers

à la science économique : les prestations de travail sont gratuites, elles sont bénévoles, elles n'impliquent aucune diminution du statut des prestataires. Bref, la viabilité du système échappe à la rationalité économique.

On remarquera ainsi que les deux secteurs sont deux mondes étrangers l'un à l'autre. Ce qui est essentiel cependant, c'est que les marabouts n'ont pas le pouvoir d'intervenir dans le mode de production dominant, celui de la production familiale. Ainsi, le mouridisme n'a pas les caractères d'une société globale et son destin est lié à celui de l'ensemble sénégalais. L'existence d'un « surplus » maraboutique exprime sans doute un privilège de groupe, mais ne modifie pas les caractères fondamentaux de la société agricole qu'on reconnaît, telle qu'ailleurs, dans le pays mouride. J'ajouterai pour terminer que les marabouts paraissent généralement peu soucieux d'investir leur fortune à des fins productives : leurs revenus sont affectés à la satisfaction de leurs besoins personnels et à l'administration religieuse du mouvement.

#### BIBLIOGRAPHIE

- CANTRELLE P. (1966). — Observations démographiques relatives à la région de Niakhar-Paos-Koto (région du Sine-Saloum). O.R.S.T.O.M., Dakar, décembre (multigr.).
- LACOMBE M. (1967). — Contribution à l'étude de l'emploi du temps paysan dans la zone arachidière (Hanène, Sénégal). I.S.E.A., Dakar, novembre (multigr.).
- LERICOLLAYS A. (1969). — Un terroir Serer du Sine (Sénégal). O.R.S.T.O.M., Dakar, janvier (multigr.).
- MARTY P. (1917.) — *Etudes sur l'Islam au Sénégal*. Paris, Leroux, 2 vol.